



IMPRIME ET PUBLIÉ PAR JAMES LANE,
RUE ST. PAUL, No. 29, près du Marché Neuf.

CONDITIONS.

Le Prix de la Souscription est de Vingt Chelins par année, lorsque le Papier est livré à Montréal, ou envoyé par la Campagne par occasion; et de Vingt Chelins, et les trois, lorsqu'il est envoyé par la Poste; payables de six mois en six mois, et d'avancer.

Ceux qui veulent discontinuer de souscrire sont obligés d'en donner avis un mois avant leur date échue, et de payer en même temps leurs arriérés, autrement ils sont censés continuer à souscrire pour les six mois suivants.

PRIX DES AVERTISSEMENTS.

Cinq lignes, et au dessous, première insertion, 2s. 6d., et chaque suivante, 1d.

Dix lignes, et au dessous, 3s. 4d., et chaque suivante, 10d.

Au dessus de dix lignes, 4d. par ligne, et chaque suivante, 1d.

Les avertissements non accompagnés d'ordre écrit, seront insérés jusqu'à ce qu'ils soient contremandés et débités en conséquence.

AGENTS POUR LE SPECTATEUR CANADIEN.

Mr. J. S. HILL,	Quebec.
Mr. JEAN DESFOSSÉS,	Trois-Rivières.
Le Docteur TREESTER,	St. Anne.
E. GAGNON, ECUYER,	Rivière du Loup.
	Maskinongé.
H. OLIVIER, ECUYER,	Berthier.
T. STEARNS, ECUYER, M. D.	L'Assomption.
FRANÇOIS COYTEUX, ECUYER,	Terrebonne.
A. M. BOUCHER, ECUYER,	Laprairie.
Lt. Col. WEILBRENNER, ECUYER,	Boucherville.
Mr. F. X. NOLIN,	Verchères.
JOSEPH BRESSE, ECUYER,	Chambly.
BENJAMIN CHARRIER, ECUYER,	St. Denis.
Mr. J. A. SABATTE,	L'Acadie.
W. HANDS, ECUYER, M. P.	Sauverville.

POÉSIE.

PORTRAIT.

AIR: — O ma tendre musette!

GENÉREUSE Lisette,
Consens à m'écouter;
La faute que j'ai faite
Ne doit point t'irriter;
Me crois-tu donc capable
De trahir ton secret;
L'Amour seul est coupable;
Lui seul est indiscret.

Tu connais la causerie
Que le soir nous faisons;
Sur le fait d'amour, et
Toujours nous devisons;
Des charmes qu'il préfère,
Chacun fait le tableau;
Des tiens j'ai su me taire,
L'effort est assez beau!

Mais un jour que Sylvestre
De la jeune Cloris
Vantait le regard tendre,
Le doux et fin souris;
Il est une bergère,
Repris-je au même instant,
Plus sûre encore de plaie,
Sans y prétendre autant.

Phyléon, d'Aspasie
Cita la teint charmant;
Corylis, d'Egérie
Le corsage élégant.
Je conviens de leur grâce;
Mais, dis-je, à tous les yeux
Une autre les efface,
Un autre est encore mieux.

A ces mots, la querelle
Entre nous s'échauffa;
Pour défendre sa belle,
Chacun m'apostropha.
En te nommant, bergère,
Je les attrapai bien;
Un mot les eût fait taire;
Pourtant je n'en fis rien.

Comme il fallait répondre
A leur empressément,
N'osant pas les confondre,
Je leur dis simplement:
La beauté qui m'est chère
En elle reunit
Tous les moyens de plaire
Qu'ailleurs on applaudit.

Elle est bien plus jolie,
Plus fine que Cloris,
Plus douce que Julie,
Plus tendre que Phyllis,
Plus fraîche qu'Aspasie,
Plus vive que Cloris,
Mieux faite qu'Egérie,
Plus légère qu'Églé.

A ce portrait, Lisette,
Ils ont tous dit ton nom.
Ma bouche fut muette,
Elle eût en vain dit non.
On lut sur mon visage
Ce plaisir si flatteur,
De voir chaque suffrage
D'accord avec mon cœur.

M. LE DUC DE **.

MELANGES.

INSTITUT DE FRANCE.—ACADEMIE DES SCIENCES.

Éloge de Ramond, par M. Cuvier.

L'orateur commence par indiquer la nécessité dans laquelle il se trouve de rappeler les événements de l'histoire générale auxquels M. Ramond a pris part ou dont il a été victime; ce sont ces événements qui ont presque toujours été les occasions de ses découvertes.

Dès sa première jeunesse, M. Ramond, dominé, par le désir de voir et d'observer, gravissait, à pied les cimes des Vosges, visitait les ruines de leurs anciens châteaux, et y composait des éloges et même des drames. Ces restes imposants du moyen âge, dit M. Cuvier, lui inspirèrent l'idée de peindre les mœurs de ce temps, dans

une suite de tableaux dialogués comme les tragédies historiques de Shakspeare. On a imprimé cet ouvrage sans nom d'auteur à Bâle, en 1785, sous le titre de *Guerre d'Alsace pendant le grand schisme d'Occident*. Mais à une époque où les règles classiques dominaient si absolument notre littérature, que l'on n'avait pas même inventé un nom pour les écrits qui ne s'y soumettaient pas, celui-là ne trouvait guère la chaîne des Vosges. Plus heureux de l'autre côté du Rhin, on le traduisit en allemand, et il fut représenté sur différents théâtres. Cependant l'introduction, intitulée *Jeune Scène*, aurait pu se faire accueillir partout: c'est un morceau d'histoire écrit avec chaleur, et qui donne en peu de pages une idée assez précise d'une époque importante.

Après l'Alsace, M. Ramond visita la Suisse. On peut prendre une idée de la vivacité des impressions qu'il éprouva dans les notes de sa traduction des *Lettres de Core sur la Suisse*. « Avec quelle vérité il peint et ces belles vallées où déjà la surface du globe est arrivée à l'équilibre, et ces roches escarpées dont les cimes menacent encore le séjour de l'homme, et ces glaciers éternels, bornes infranchissables à toute organisation! Avec quel charme il parle des douceurs de la vie champêtre! Avec quelle pénétration il rend compte des intrigues et des passions qui agitent ces petites démocraties; et toutefois comme il sait rendre respectables ces simples pâtres, comme il les montre pleins de sens et de justice dans l'exercice des pouvoirs les plus élevés! Il arriva à la traduction de M. Ramond ce qui n'est peut-être jamais arrivé à aucune autre: on la retraduisit dans la langue de l'original avec ses additions, et sous cette forme, elle eut en Angleterre beaucoup plus de succès que l'original lui-même. Ce succès, Cuvier eut la petitesse d'esprit de s'en offenser, et, dans une édition plus étendue qu'il publia quelque temps après, il ne prononça pas même le nom de l'écrivain qui avait si puissamment concouru à répandre son nom et son ouvrage.

M. Cuvier parle ensuite de l'arrivée de M. Ramond à Paris, et de ses liaisons à l'hôtel de Larochehoucauld, qui amenèrent ses relations avec le prince-archevêque de Rohan et avec l'ami du cardinal, le célèbre Cagliostro. Revêtu d'abord d'une charge de magistrature dans la petite souveraineté qui restait au prince sur la rive droite du Rhin, M. Ramond devint bientôt son confident, et jouit de toute sa faveur. Ces débuts du jeune savant dans le monde donnaient à l'orateur l'occasion et lui faisaient même une nécessité de considérer la vie de certains grands seigneurs de cette époque, leurs agitations folles, leurs inconséquences politiques et philosophiques, et cette espèce d'inquiétude d'âme qui leur faisait mêler souvent des superstitions singulières à une incroyable dévotion. Nous regrettons de ne pouvoir citer tout ce passage.

En 1781, le thaumaturge Cagliostro arriva à Strasbourg précédé, accompagné, suivi des pauvres qu'il secourait, des malades qu'il traitait gratuitement, des croyants qui éclairaient de lumières surnaturelles. C'est en ces termes que M. Ramond lui-même peint son arrivée dans un mémoire que nous avons sous les yeux. Ce bruyant cortège ne cesse de le célébrer; on ne sait d'où il vient, qui il est, de quelle source il tire les richesses qu'il prodigue, par quel pouvoir secret il exerce sur les esprits un empire sans bornes. Chacun fait ses conjectures, avance des assertions, et toutes plus étranges les unes que les autres. — Le cardinal veut le voir, l'entretenir; et, chose la plus étrange de toutes, un prince de l'église, un grand seigneur qui avait exercé les plus hautes fonctions de la diplomatie, un académicien, lié avec nos plus savants hommes, devient en quelques conférences l'ami, le disciple, l'esclave du fils d'un cabaretier de Palerme. Il ne peut s'en séparer, il veut avoir près de lui un agent fidèle qui entretienne sans cesse leurs communications; et c'est de M. Ramond qu'il exige d'occuper ce poste. Plusieurs fois il le lui envoya à Strasbourg, à Lyon, à Bâle. Il voulait même qu'il se chargeât de le secourir dans ses opérations, et qu'il devint en quelque sorte son garçon de laboratoire. Fût-ce une déférence naturelle pour un maître qui l'aimait qui déterminait M. Ramond à répondre au désir du cardinal; fût-ce l'espoir de pénétrer quelques uns des secrets que cet homme singulier paraissait posséder; fût-ce seulement l'idée, excusable peut-être dans un si jeune homme, que pour le moins il s'amuserait de ses pratiques mystérieuses; ou enfin Cagliostro agit-il réellement sur son imagination et lui fit-il partager les mêmes illusions qu'à tant d'autres? nous ne pouvons pas le dire. Ce qui est certain, c'est que M. Ramond avouait, c'est qu'il prit rang au nombre des plus intimes du grand magicien, et qu'il devint dépositaire d'une partie de ses recettes et témoin de plusieurs de ses miracles. Il ne cachait pas même à ses amis qu'il avait vu ce qu'il croyait avoir vu des choses fort extraordinaires; mais lorsqu'on le pressait à ce sujet, il rompait la conversation, et refusait de s'expliquer. Tout ce que l'on peut donc conjecturer, aujourd'hui que le charlatanisme de Cagliostro n'est plus un problème pour personne, c'est que, tout pénétrant que fut l'esprit de M. Ramond, le thaumaturge était encore parvenu à lui cacher une partie des ressorts qu'il faisait jouer. — Nous devons croire toutefois que ces épreuves le guérissent de sa disposition au mysticisme; car personne n'en a été plus éloigné que lui dans ses dernières années, et la chaleur méprisante qu'il témoignait pour les tentatives de ce genre renouvelées de nos jours annoncent bien un homme qui savait positivement à quoi s'en tenir.

L'orateur entre ensuite dans quelques détails relatifs à l'histoire naturelle de l'école centrale des Hautes-Pyrénées; dont le siège était à Tarbes. Ses courses répétées au Pic du Midi, qu'il gravit trente-cinq fois, ses tentatives, enfin couronnées de succès, pour atteindre la cime du Mont Perdu, le plus élevé de la chaîne, fournirent les matériaux d'un troisième ouvrage, que M. Ramond a publié sous le titre trop restreint de *Voyage au Mont Perdu*, et qui présente dans le fait une théorie générale de la chaîne des Pyrénées aussi neuve qu'importante pour la géologie.

Par une disposition contraire à ce qui s'observe dans toutes les grandes chaînes, les flancs de ces montagnes offrent très peu de coquilles, et ce sont leurs sommets qui abondent en débris des corps organisés. L'on avait tiré de là des conséquences sans nombre contre les lois que les Pallas et les Saussure avaient reconnues sur la

structure des montagnes. M. Ramond trouva en effet ces coquilles coquilliers au sommet de la chaîne; mais un coup-d'œil heureux lui fit apercevoir que les bancs de ces coquilles coquilliers s'inclinaient au midi. Un examen ultérieur lui fit découvrir les schistes, les granits, qui se glissent sous les bancs calcaires. Retenant plus au nord, il vit ces schistes et ces granits disposés sur des lignes parallèles, mais inférieures à la grande crête; plus au nord encore, il revit de nouveau des coquilles reposées en lignes parallèles sur les granits et sur les schistes; mais ces dernières lignes étaient les moins élevées de toutes. Des lors l'ordre fut rétabli à ses yeux. Le granit forme comme partout ailleurs l'axe de la chaîne, mais il y a une singulière inégalité de niveau entre les crêtes collatérales du nord et celles du midi; et sur celles-ci on rencontre en remontant les mêmes séries de coquilles que sur les autres on suit en descendant.

« Le Mont Perdu est la première des montagnes calcaires, comme le Mont Blanc est la première des montagnes granitiques, et quoique moins élevée, il ne le cède au Mont Blanc ni par l'aspect des ruines qui l'entourent ni par ces spectacles imposants qui caractérisent ces sommets des plus terribles révolutions. On cherchait même en vain, dit M. Ramond, dans les montagnes granitiques ces formes simples et graves, ces larges assises qui s'alignent en murailles, se couchent en amphithéâtres, se façonnent en gradins, s'élèvent en tours, où la main des géants semble avoir appliqué l'épée et le cordeau.

L'imagination comme on voit, anime toujours son langage; mais, au lieu de l'égarer comme tant d'autres (et c'est un caractère tout particulier à ses écrits), elle ne fait que rendre le vrai avec plus de vie, que transporter plus complètement le lecteur sur les lieux, et lui mettre sous les yeux tout ce que l'auteur veut peindre.

Au rang des recherches les plus intéressantes de M. Ramond, on doit placer ses vues générales sur la végétation des montagnes, sur cette comparaison de leurs zones avec les climats de notre hémisphère, qui, déjà saisie par Linnéus, est devenue dans ces derniers temps, sous la plume des Humboldt, des Mirbel, l'objet des travaux si intéressants. M. Ramond attachait lui-même un grand prix à ses questions: elles ont fait ses dernières comme ses premières études; et, peu de temps avant sa mort, il les reproduisit avec une nouvelle étendue dans un mémoire sur la végétation du Pic du Midi. « Plus animé, plus pénétré que par cette matière que sur les autres objets de ses recherches, il s'élevait souvent en la traitant à la plus vive éloquence. Tout le monde a admiré le discours où il racontait l'histoire de ces plantes vivaces qui, sur le lisière des glaciers perpétuels, sous le double abri de la neige et de la terre, ne voient peut-être pas le jour de dix fois en un siècle, et parcourent alors le cercle, de la végétation dans le court espace de quelques semaines pour se rendre au repos dans un hiver de plusieurs années, et de ces plantes communes, égarées en quelque sorte au milieu des autres, mais dont les débris d'une lutte ou d'un rocher expliquent la présence: l'homme, en y amenant ses troupeaux, y a amené sans le savoir les oiseaux, les insectes de ses vallées; il n'y reviendra peut-être plus, mais ces sauvages contrées ont reçu en un instant l'empreinte indélébile de sa domination.

En 1800, M. Ramond, nommé au corps législatif, fixa l'attention de Bonaparte, qui, des établissements des préfetures, lui en offrit une. M. Ramond refusa mais plus tard, en 1806, sa franchise et sa pénétration ayant de plus en plus augmenté, on lui offrit la préfecture de Pay-de-Dôme dans des termes qui ne lui laissaient pas le choix. Aussi avait-il coutume de dire qu'il était préfet par lettre de cachet.

Soit par un heureux hasard, soit par une intention expresse et telle qu'il en entraînait souvent dans les vues de celui l'avait nommé, M. Ramond se trouvait ainsi à la tête de la contrée la plus classique pour la géologie. Il se voyait dans les lieux mêmes où Pascal avait fait la découverte de la mesure des hauteurs par le baromètre; et ce fut aussi dans cette contrée que M. Ramond perfectionna de la manière la plus heureuse cette découverte du génie. Ce fut là aussi qu'il énonça ses vues curieuses sur les mouvements diurnes de l'atmosphère. Ces travaux scientifiques ne l'empêchèrent pas d'être utile dans le poste qui lui était confié; on a conservé en Auvergne le souvenir de son administration; on lui doit, entre autres choses, l'établissement des eaux du Mont-d'Or. Son département avait aussi, sur beaucoup d'autres, un avantage précieux, celui de n'être pas trop administré.

En janvier 1813, M. Ramond obtint enfin sa retraite, et vint s'établir auprès de Paris, avec le projet de consacrer le reste de ses jours à l'éducation de son fils et à la rédaction définitive de ses recherches sur la physique, sur la géologie, et sur la botanique. Les Mémoires de sa vie devaient ainsi tenir une place parmi les occupations de sa vieillesse, et de ses compositions ce n'aurait pas sans doute été la moins piquante. Mais lors de l'invasion de 1814, ses journaux, ses correspondances, tous les matériaux qu'il avait rassemblés, furent détruits en un jour par les cosaques; des travaux de quarante ans il ne lui resta plus que des souvenirs.

Une distraction forte, un travail nouveau, dit M. Cuvier, étaient les seuls soutiens possibles dans un pareil malheur. Il se laissa de nouveau entraîner dans les affaires, rempli de la manière la plus honorable et la plus avantageuse pour la France différentes fonctions délicates dont il fut chargé, telles que la liquidation des créances étrangères, et fut nommé le 14 juin 1818 à une place de conseiller d'état en service ordinaire. « Le public, étonné de le voir obtenir si tard une récompense à laquelle ses talents et ses services semblaient depuis longtemps l'appeler, le fut bien davantage de la lui voir perdre avant que trois années se fussent écoulées. Des 1822, il ne paraît plus sur la liste des conseillers en activité, et bientôt après son nom est relégué parmi ceux des conseillers honoraires. Quelle en fut la cause? C'est-à-dire d'être admis au conseil par une raison semblable à celle qui l'avait fait nommer préfet? Personne, je crois, n'en a rien su. Ce qui est certain, c'est que sa destitution est une de celles qui ont le plus fait désirer et bénir l'ordonnance qui empêchera qu'il ne s'en fasse de pareilles à l'avenir.

M. Ramond supporta cette dernière disgrâce comme les autres incidents auxquels la sorte l'avait exposé. Ni la gaieté de sa conversation, ni l'énergie piquante de ses mots, n'en souffrirent; on aurait dit que l'âge accroissait encore le feu de ses discours et de ses regards; et jusqu'à ses derniers moments, ses proportions légères, son tempérament sec, la vivacité de ses mouvements, ont rempli le peintre des montagnes, en même temps que la manière dont il caractérisait les personnes qui se montraient successivement sur l'horizon de la politique ou sur celui des sciences et de la littérature, annonçait l'homme expérimenté qui avait profité, pour apprendre à juger ses semblables, de toutes les phases d'une vie aventureuse.

Il nous paraît naturel de penser que M. Ramond aura vu parmi les enthousiastes adeptes de Cagliostro et au milieu des malades qui attendaient de lui la santé, quelques uns des phénomènes singuliers que la connaissance de l'état d'estase fera remonter dans l'état naturel.

Ce sont les mêmes phénomènes que Bailly, Lavoisier, Franklin constataient si authentiquement vers la même époque parmi les adeptes de Mesmer, tout en renversant sa chimérique théorie. Que ces faits puissent changer les croyances de ceux qui en sont témoins et faire taire les plus incrédules, c'est ce que prouvent de bien nombreux exemples; et, pour n'en citer qu'un seul, on peut voir dans un des derniers numéros de la *Gazette de santé* quel changement complet le spectacle de ces phénomènes a produit dans les opinions d'un de nos médecins les plus distingués, M. Georget, dont nous avons à déplorer la perte récente. Quant à l'éloignement que M. Ramond put avoir, dans la suite, pour les prétentions de certains partisans du magnétisme, cet éloignement nous paraît tout simple dans un homme qui voyait donner, comme preuve d'un fluide agent physique, des plus merveilleux phénomènes de la nature, ces mêmes prétendus miracles qu'il avait vus être le résultat de l'exaltation des adeptes d'un imposteur.

Un poète du temps, dans une pièce à sa louange, n'avait rien trouvé de mieux que de l'appeler un savant *chambré*.

Aucun de nos lecteurs ne se trompera à l'expression de l'orateur. Tout le monde sait que la fameuse expérience du Pay-de-Dôme ne fut pas faite directement par Pascal, mais par son beau-frère Perrier, auquel il l'avait demandée, et que ce fut à Paris, sur la tour de l'église de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, que Pascal s'assura par lui-même que le mercure descendait réellement dans le baromètre à mesure qu'on s'élevait.

SOUSCRIPTION POUR LA MÉDAILLE CANNING.

MESSEURS,

Lorsque j'ai proposé d'honorer la mémoire du puissant ami des libertés civiles et religieuses que les deux mondes ont perdu dans le mois d'août 1827, vous vous êtes empressés de secondier mes desseins; vous avez tenté d'ouvrir vos colonnes aux souscripteurs, mais la censure de 1827, ne vous a pas permis de le faire.

Permettez-moi de rendre compte par votre journal d'une souscription que les entraves de la presse, en août, septembre et octobre 1827, n'ont pas permis de défendre, tandis qu'elle permettait aux journaux de l'intolérance d'employer l'invective et l'ironie contre un homme au principe le plus cher à la civilisation des peuples modernes. Des attaques si passionnées et si peu généreuses ont accru beaucoup le nombre des souscripteurs.

Je parlerai d'abord de l'exécution de la médaille. Les opérations comptables ont été soumises à la sanction de MM. J. Laflitte et Benjamin Delessert, qui ont montré, dans cette circonstance, leur générosité accoutumée.

Un jury composé de MM. Gérard, premier peintre du roi, Cortot, sculpteur, et Desnoyers, graveur, tous trois membres de l'Institut, académie des arts, voulut bien se charger de désigner un artiste capable d'exécuter un morceau d'art supérieur à tout ce que les étrangers pourraient produire. Ils firent choix de M. Galle, comme ex-membre de l'Académie et des beaux-arts. Leur suffrage est justifié par la beauté de l'œuvre sortie des mains de cet artiste. Il a travaillé sur un buste exécuté d'après la nature vivante, par M. Chantrey, le premier sculpteur de la Grande-Bretagne; M. David, l'espoir et déjà l'honneur de la sculpture française, a traduit ce buste en bas relief; enfin M. Gérard, dont les portraits admirables prennent rang parmi les tableaux d'histoire, M. Gérard ayant peint M. Canning, a pu transmettre la tradition du caractère et de la vie d'une des physionomies ou la finesse, l'énergie, la dignité, s'allient avec le plus de bonheur et d'impression.

Aidé par ces moyens, le buste de M. Galle a produit un ouvrage qui sera compté parmi les chefs-d'œuvre de l'école française.

Rappelons les motifs de la souscription. Un ministre, par l'infirmité de son génie, décide son pays à reconnaître, malgré le reste de l'Europe, la liberté politique de toute l'Amérique du sud. Il sauve le Portugal de l'invasion et des fureurs d'une armée de la foi; il proclame l'inviolabilité du trône constitutionnel de l'héritière du Brésil. Vingt-neuf jours avant sa mort, il signe cette convention du 6 juillet, qui garantit le salut de la Grèce; il coalesce les escadres des trois puissances navales de l'ancien monde; deux mois après sa mort, la flotte combinée par son génie célèbre ses funérailles à Navarin, non loin des rives de Lépante.

Les chefs, les ministres des nations dont M. Canning a servi les libertés, se sont empressés de prendre rang parmi les souscripteurs de la médaille qui doit être un monument de leur reconnaissance et qui porte pour inscription: *À la gloire des peuples: Liberté civile et religieuse dans l'univers.*

Le comte Capo d'Istria, régent de la Grèce, a souscrit pour un grand nombre de médailles qu'il se réserve de distribuer aux grands citoyens, aux guerriers illustres déjà par leurs efforts pour délivrer l'Hellène.

Le marquis de Barbacena, plénipotentiaire du fondateur des libertés du Portugal, MM. Hurtado et Murphy, ministres du Mexique et de la Colombie, ont voulu montrer la reconnaissance de leur pays et de leur gouvernement pour le grand homme d'état dont chaque jour l'Europe et l'Amérique sentent vivement la perte.

Sur le continent européen, dans l'Allemagne, la Suisse, et les Pays-Bas, les hommes les plus célèbres par leur caractère et leur génie ont voulu s'unir à l'hommage des peuples, en l'honneur d'un principe fortifié chez les peuples par l'autorité d'un puissant génie. Il ne suffit de citer l'illustre Goethe, ce vieillard octogénaire, dont l'imagination toujours chaleureuse et forte comme son cœur applaudit avec un enthousiasme de jeunesse à toutes les résolutions qu'il juge utiles à l'humanité.

Je ne veux pas oublier non plus le célèbre Sismondi, ce sage historien des républiques italiennes, et le général Eynard, l'ami, le bienfaiteur du peuple grec.

Si nous rentrons dans la France, nous verrons que les noms illustres et les grands caractères n'ont pas manqué d'honorer le promoteur des libertés civiles et religieuses.

C'était l'instant le plus opportun pour rendre hommage à ces libertés mêmes, que l'instant où la France gémissait sous le poids de la censure, en présence de l'immense et toute puissante inquisition des sociétés occultes, congréganistes à l'ombre du pouvoir civil, pour accomplir l'annéantissement de nos lois et de nos droits. D'anciens ambassadeurs, des pairs de France, des députés, et des membres de l'Institut, nos financiers, nos commerçants, nos manufacturiers les plus célèbres par leur caractère et par leurs travaux, ont voulu que leurs noms fussent placés en tête de la souscription. Une foule de bons citoyens a grossi cette liste, qui sera fidèlement publiée.

Nous aurons à compter aussi des femmes non moins distinguées par l'élevation de leurs sentiments que par le charme de leur esprit; des épouses, des filles d'ambassadeurs, et la sœur d'un amiral vainqueur à Navarin.

Des souscriptions secondaires ont été formées dans plusieurs grandes villes du royaume, à Caen, au Havre, à Marseille, à Toulon; honneur à ces cités généreuses! Tels sont les hommages rendus à l'homme d'état qui proclama, qui fit plus, qui pratiqua pour le bonheur des nations le grand principe de la liberté civile et religieuse.

Quelques partisans d'un patriotisme étroit et jaloux se sont offensés de voir qu'un ministre de la Grande-Bretagne fut honoré par les citoyens des autres nations, et surtout de la France. Eh quoi ! des cabinets étrangers récompensent par des titres et par des grades, par des honneurs et des largesses, un premier ministre d'Angleterre, de Prusse, d'Autriche, ou de Russie, pour l'oppression qu'il aura fait subir à des peuples entiers, et les peuples n'auront pas de reconnaissance à témoigner au ministre dont le génie aura servi, aura sauvé des peuples dans l'ancien et le nouveau monde ! Loin de nous cette ingratitude ; montrons plutôt aux hommes d'état que les simples citoyens des nations civilisées peuvent trouver, dans la seule expression de leur reconnaissance, des hommages plus éclatants et plus durables que toutes les faveurs du pouvoir.

Le grand nombre des souscripteurs permet de fixer à cinq francs la somme qui doit être payée pour une seule médaille ; il permet de remettre aux personnes généreuses qui ont souscrit pour des sommes plus considérables autant de médailles qu'elles ont donné de pièces de cinq francs, et de faire frapper les médailles d'or qui doivent être présentées à la venue du grand ministre et au souverain qui l'a choisi pour ministre.

CHARLES DEPIN,
membre de l'Institut et député.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PARIS.

Un mari, le sieur marin, se présentait devant la justice, accusant sa femme d'adultère. Au moment où conformément à la loi, il s'avançait à la barre pour déclarer qu'il persiste dans la plainte, il manifeste, quel qu'il soit, une certaine teinte de vous d'écouter lui dit avec douceur M. le Président. — Le plaignant, la figure cachée par son mouchoir, paraît sangloter, flotte quelque instant indecis, mais bientôt relevant le front, il s'écrie d'un ton décidé, qui forme tout-à-coup un plaisant contraste avec son affliction d'un instant : — « Non, monsieur, je persiste ; du moment que la chose est si simple, je tiens à ce que le crime soit puni. » Puis reprenant son air attristé, il porte machinalement la main à son front et va reprendre dans un coin, la place où le suivent les regards malicieux de plus d'un auditeur débauché.

Les aveux de sa femme et de son complice ont dispensé le Tribunal de procéder à l'audition des témoins. — L'air confus et repentant de l'accusé, femme de trente ans environ, ses traits qui paraissent altérés par de longues souffrances, et surtout l'accent déclarant avec lequel elle présente au tribunal et l'aveu de sa faute et ses moyens de justification, excitent un intérêt universel dans l'auditoire et la compatissante bienveillance des magistrats.

« Je suis coupable, je l'avoue à ma honte, a dit cette femme en sanglotant !... Mais mon mari !... Hélas, il m'a abandonnée... Il m'a livrée lui-même... Il fallait donner du pain à mon enfant, et le malheureux, dévoré du démon de l'avarice, rognait de coups cette innocente créature lorsqu'elle lui demandait à manger. Il a amené avec lui de nombreux témoins, si l'en impose, qu'ils se lèvent, qu'ils me démentent ! Ne l'ont-ils pas vu frapper mon enfant jusqu'au sang avec une baguette ? Pendant dix années, qu'il le dise lui-même, a-t-il élevé contre moi une seule plainte ? Alors mon travail suffisait à celle de mon enfant, à celle de ma vieille mère. J'ai eu le malheur d'avoir la main brûlée, il fallait qu'il nourrit son enfant ; il m'a chassée de chez lui, m'a forcée de me mettre en service, et tandis qu'il gagnait 5 et 6 fr. par jour, ma pauvre mère, mon pauvre enfant, renfermés dans un grenier, mangeaient le pain noir de l'humidité, dont il avait encore le courage de leur peser les faibles morceaux. Aujourd'hui, et depuis qu'il m'a fait arrêter, il a fait mettre ma mère à la Salpêtrière. (Ici les sanglots interrompent le récit de la prévenue, qui paraît ahyinée dans la douleur ; les regards se portent sur le mari plaignant ; son œil clignotant par habitude, roule sec dans son orbite ; il se lève paraissant vouloir essayer une réponse, mais bientôt il se rassied.)

« Il connaissait ma honte, le malheureux !... peut-être la prévenue, après une courte interruption, mais il y trouvait son compte ; chaque jour la table de l'homme auquel la mère s'était livrée lui était ouverte, et si, n'en eût pas été classé, il n'eût pas porté plainte contre moi. »

A l'appui de ces circonstances atténuantes, à la vérité desquelles le silence du mari semblait donner quelque poids, Me Duez, défenseur de la prévenue, a donné lecture d'une lettre dans la quelle la sœur du plaignant l'engage, au nom de tout ce qu'il y a de plus sacré, à traiter sa femme avec plus d'indulgence. « Ton exécrable avarice, lui dit-elle, fait trois victimes ; la femme, ton enfant et ta belle-mère ! »

M. Menjard de Dammarin, remplissant les fonctions du ministère public, a conclu à ce que les deux prévenus fussent condamnés seulement au minimum de la peine ; mais le Tribunal, appliquant à la cause les dispositions de l'art. 453, a prononcé contre eux un emprisonnement d'un mois.

On sait que le gouvernement français s'est occupé pendant quelque temps de la proposition faite par la République d'Hayti, de liquider les dettes auxquelles elle s'est obligée envers la France. Une négociation doit immédiatement être ouverte dans ce but, et l'on a conçu une espérance si grande de son succès, que M. Lafitte le banquier a différé le tirage de la troisième série de l'emprunt, qui devait avoir lieu le 1er d'octobre.

On vient de trouver, dans un passage souterrain près de Lyon un vase contenant une grande quantité de bijoux et d'ornemens antiques. Le vase contient aussi quelques pièces d'or de l'empereur Claude. On dit que le tout est estimé à 200,000 francs.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE.

TRADUCTION DE L'ÉCRIT.

M. Amédée Jaubert rend compte des premiers résultats de son travail sur l'Édrisi, dont il a, comme le savent nos lecteurs, découvert à la Bibliothèque royale un manuscrit beaucoup plus complet que ce que l'on possédait. Cette copie manuscrite, composée de 260 feuillets, date de l'an 714 de l'Hégire (1313 de notre ère). Elle a été écrite à Almería en Espagne, dans les caractères arabes usités chez les Maures de l'Afrique, lesquels sont peu agréables à l'œil. M. Jaubert, qui a étudié cet idiomme d'une manière approfondie, donne lecture de la traduction de la préface de l'ouvrage, qui finit terminée, comme le porte le manuscrit, à la fin du mois de chaoual 315 de l'Hégire (1154 de Jésus-Christ). Cette préface contient des détails très-étendus sur les soins qu'avait pris Roger II, roi de Sicile, pour arriver à donner au monde savant de son époque des connaissances positives sur la configuration et l'état des diverses contrées de l'univers alors connu. On y voit que, non content d'avoir recueilli et comparé tout ce qu'avaient écrit sur ce sujet les Grecs et les Arabes, le prince normand avait jugé convenable de consulter un grand nombre de personnes instruites. Il avait commencé par faire faire des recherches sur la géographie de l'Italie, et il en possédait en quelque façon la statistique. L'ouvrage de l'Édrisi fut beaucoup de bruit, même à cette époque ; il est, dit l'auteur lui-même, le résultat de quinze années environ de laborieuses et pénibles recherches.

M. Jaubert avait d'abord pensé à s'occuper seulement des parties non encore traduites ; mais, abandonnant bientôt cette idée, il a cru plus convenable de donner une traduction complète.

La Société accueille avec reconnaissance le travail de M. Jaubert.

Quelques membres considèrent la découverte de ce manuscrit comme une nouvelle conquête au profit de la géographie arabe, dont la Société a déjà reconnu l'importance par la publication qu'elle a faite du texte de l'Édrisi par M. Deland. Un des volumes de ce recueil ne peut être mieux rempli que par la tra-

duction complète du géographe arabe par excellence, comme le nomme Bochart. En conséquence, elle engage M. Jaubert à poursuivre son dessein, et à continuer de s'occuper d'un travail aussi important.

Le Journal du Havre du 23 septembre, contient la lettre suivante, apportée par la Ville de Rouen, qui a laissé Rio, le 20 juillet :

RIO-JANEIRO, 19 juillet.

(A l'éditeur du Journal du Havre.)

Vous apprendrez sans doute avec satisfaction la manière dont l'amiral Roussin est entré dans le port de Rio. Quelques heures avant qu'il passât les forts, les douze vaisseaux qui composaient la division (y compris les croisières qui avaient rejoint), les ponts mettaient leur action, manœuvraient de manière à entrer en ordre de bataille. Tous ces vaisseaux si bien disposés et manœuvrés avec tant d'habileté offraient un coup d'œil vraiment imposant. Quelques heures après leur arrivée, toutes les affaires étaient complètement suspendues dans la ville, et l'attention de chacun était absorbée dans l'attente du résultat. L'amiral français, sans perdre de temps en explications, demanda la restitution, avec indemnité, de tous les bâtiments pris sous le pavillon de son pays. Les chambres assemblées se montrèrent d'abord directement opposées à cette demande. L'escadre française alors commença à se mettre en mesure d'obtenir par la force, ce qui eût été en titre de réparation. Un message de l'empereur, néanmoins, mit bientôt fin à l'affaire. S. M. permettait, de sa propre autorité, la restitution des bâtiments réclamés, avec indemnité pour la perte éprouvée, et envoyait au contre-amiral Roussin un engagement signé de sa propre main à cet effet. On suppose que la Ville de Rouen qui apporte les dépêches de l'amiral français, et chargée de cet important document.

Les bâtiments capturés ont déjà été restitués, et l'indemnité sera également payée. La seule chose qui éprouve quelque retard est la détermination du mode de paiement, mais dans toutes les négociations qui ont eu lieu sur ce point, les dispositions les plus amicales ont été adoptées.

Les conclusions des négociations entre le ministère brésilien et le gouvernement français, relativement aux prises, est regardée en ce moment comme certaine. Le remboursement sera effectué en trois paiements devant être faits par le Brésil à la France avant la fin de l'année 1829. Le premier paiement comprendra les indemnités aux capitaines, propriétaires, &c. Il est probable qu'une commission mixte sera nommée pour fixer définitivement la valeur des prises, et le montant de l'indemnité. — (Messager des Chambres.)

ÉTAT DU CANADA.

Le Rapport du Comité sur l'état du Canada est un document précieux, et fournit des renseignements qui mettront le Gouvernement à même, s'il y est disposé, de faire cesser les mécontentements dans la Province.

On doit se rappeler que les principales disputes qui ont troublé le Bas-Canada, ont eu leur source dans une différence d'opinion entre le Conseil Législatif et la Chambre d'Assemblée, c'est à dire entre un corps formé de l'imitation de la Chambre des Lords, et un autre corps formé à l'imitation de notre Chambre des Communes. L'imitation était déficiente dans les deux cas ; il n'y avait pas d'aristocratie, pas de personnes d'une richesse fixe et d'une influence établie, pour en former une Chambre des Communes du Bas-Canada, sentait le pouvoir qui appartenait aux députés ou aux Représentants actuels du Peuple d'un Pays. Dans le Bas-Canada il y a avec qu'il paraît 27 Conseillers Législatifs dont 18 occupent des places dépendantes de la Couronne, et tirent de ces places leur importance et leurs revenus.

Les sept Membres les moins dépendants n'y assistent pas dans la séance. C'est avec ce choix d'employés qui forment ainsi le Conseil Législatif (et quelques uns des mêmes individus forment aussi le Conseil Exécutif, quo les Gouverneurs se sont unis de tems à autre ; c'est assez naturel, puisqu'ils ont trouvé ces personnes non seulement placées dans toutes les situations de confiance, mais probablement les plus intelligentes du Pays, et les plus gentilles. Mais ce résultat naturel a été une insulte grave à des hommes qui se sentent posséder le pouvoir démocratique de la Province, qui étant exclus de leur part d'influence, et probablement aussi contrariés dans des projets utiles, ont excité et soutenu les mécontentements auxquels cette réunion compacte d'employés ne pouvait manquer de donner lieu.

Le schisme entre l'Assemblée et le Gouvernement a peut-être été de la même manière soutenu par le Conseil qui a ainsi retenu dans un petit cercle les faveurs du Gouvernement. Il est clair que ce système, par lequel un corps délibératif a été revêtu d'une influence clairement démocratique, pendant qu'un autre corps qui n'a pas d'influence réelle a été interposé entre lui et la Couronne, a reçu les faveurs de l'exécutif et a irrité les chefs populaires ; qu'un tel système, si on y persévère, produira la séparation du Canada, et cela sans que le peuple eût à se plaindre d'une oppression réelle le Rapport nous convainc de l'un et de l'autre. Il serait malheureux que la honte extrême de ce pays envers le Canada fut rendue inutile et permise par de simples fautes. On a déjà fait de grandes dépenses pour le Canada et on menace encore d'en faire de plus grandes, non justifiées quant à ce qui regarde le peuple d'Angleterre ; mais la dépense d'un peu de sens commun sur ses intérêts est évidemment plus utile qu'un argent ou même la bonté. — GLOBE, de Londres.

ANGLETERRE.

ASSEMBLÉE PROTESTANTE DE KENT.

Une des assemblées les plus respectables qu'on ait jamais vues dans le comté de Kent, a eu lieu à Maidstone, il y a eu hier huit jours, pour prendre en considération le meilleur moyen, dans la présente crise, d'exprimer la détermination des protestants de ce pays de soutenir les principes qui ont placé la maison de Brunswick sur le trône de ces royaumes. En conséquence de la foule, l'assemblée a été obligée de se transporter de la taverne l'enseigne du bœuf à l'Hôtel de ville, dont le maire de Maidstone lui accorda obligamment l'usage. Il y avait présents, outre le président, (l'hon. col. V. ingfield Stratford), le comte de Winchelsea, le vicomte Sydney, Lord Teynham, Lord Bexley, l'hon. Mr. Harris, fils aîné de Lord Harris, Sir John Bridges, Mr. Wills M. P. pour Maidstone, Sir Edward Deering, Mr. Chalmon lewy Deering, le général Maleaster, Sir Edward Knatchbull, M. P. et presque toutes les personnes de rang et d'influence de l'endroit. La première résolution, qui avait pour objet l'établissement du club constitutionnel de Brunswick, fut proposée par le comte de Winchelsea, secondée par Sir John Bridges, et adoptée unanimement. Ensuite Lord Sydney, Lord Bexley, Sir Edward Deering et autres s'adressèrent à l'assemblée au soutien des résolutions ; et le même ton énergique et ardent des hauts principes protestants régna dans tout le rassemblement. Il semblait être senti généralement que le temps était enfin arrivé où les protestants d'Angleterre devaient se montrer pour la défense de la constitution de 1688. — Courrier.

IRLANDE.

DUBLIN, 2 Octobre 1828.

La proclamation suivante vient d'être publiée. Par le Lord Lieutenant Général et Gouverneur Général d'Irlande.

Anglais. Vu que dans certains districts de cette partie du Royaume Uni, il a été tenu dernièrement des assemblées d'un grand nombre des sujets de sa Majesté, consistant en individus à pied, et à cheval, venant de lieux divers et éloignés, agissant de concert et sous le commandement de chefs, et prenant l'apparence de la tenue et de la discipline militaire, ou exhibant d'autres

marques et symboles d'un concert et d'une union illégale, au grand danger de la paix publique, et à la crainte et terreur bien fondée des sujets de sa Majesté paisibles et bien disposés :—

Et vu que nous avons été informés qu'en d'autres endroits, certaines personnes ont parcouru le pays, promouvant et excitant de grands rassemblements de peuple, sans but connu de la loi, pour la grande terreur des sujets de sa Majesté, et le péril de la paix et de la sûreté publiques :—

Et vu que la réunion et le rassemblement d'un si grand nombre d'individus, faits d'une telle manière, et occasionnant une telle crainte et un tel danger pour la paix publique, est une offense et une infraction manifeste de la loi, et que des assemblées aussi illégales doivent en conséquence être supprimées :—

Et vu que plusieurs personnes bien intentionnées, mais sans méfiance, peuvent être induites par divers prétextes donnés pour la tenue de ces assemblées, et par l'ignorance de la loi, à les fréquenter :—

En conséquence, nous, le Lord Lieutenant Général et Gouverneur Général d'Irlande, ayant résolu de prévenir et supprimer des assemblées aussi illégales, et d'empêcher qu'elles ne se renouvellent, nous avons jugé à propos d'émaner cette proclamation, enjoignant solennellement et strictement à tous les sujets liges de sa Majesté de s'abstenir de faire de tels rassemblements, ou d'y assister, et nous les exhortons instamment de discontinuer toutes assemblées et réunions d'une nature semblable et de prévenir par là les dangers et les malheurs qui en pourraient être la suite ; et étant déterminé et résolu de me strictement en exécution la loi et les peines qu'elle décerne, contre ceux qui se rendraient coupables des offenses ci-dessus, nous enjoignons et ordonnons à tous shérifs, maires, juges de paix, et autres magistrats et officiers, qu'il appartient d'assister et d'aider à l'exécution de la loi, à empêcher que telles réunions et assemblées n'aient lieu, à les disperser et supprimer efficacement, et à découvrir et poursuivre ceux qui, après cet avis, se rendront coupables à cet égard. Donné au château de Dublin, le 1er Oct. 1828.

Par ordre de son Excellence,

F. LEVISON GOWER.

DERNIÈRES NOUVELLES D'IRLANDE.

PHILADELPHIE, 12 Novembre.

Le paquebot Arab, capitaine Ball, est arrivé hier de Cork, d'où il est parti le 12 d'Octobre au soir, et a apporté des papiers de cette ville du 11. Au temps du départ de ce vaisseau, les esprits étaient fort échauffés, et les catholiques généralement paraissaient prêts pour une révolution. Le capitaine dit que le mécontentement avait été beaucoup augmenté par la nouvelle que l'admiral Codrington avait été arrêté, pour rendre compte du combat de Navarin. Deux mille hommes de troupes avaient eu ordre de se rendre de Waterford à Cork. M. O'Connell jouissait du plus haut degré de popularité. On rapportait que la récolte était bonne, mais le prix du bœuf et du harl avait augmenté d'un tiers.

Le Reporter de Cork donne le détail de ce qui s'est passé à un dîner donné à M. Peel, à Manchester, le 6, l'article a pour titre : *Défection de M. Peel du parti de l'Ascendant.*

Il y a eu une assemblée nombreuse des membres de l'Association catholique, à Dublin, le 10 Octobre. Mr. Lawless et autres Messieurs y ont fait des discours pathétiques, et l'on y a lu la lettre suivante de M. O'Connell.

Derrinane Abbey 1er Oct. 1828.

Mon cher O'Gorman. — J'ai eu le plaisir de recevoir par la dernière poste votre lettre contenant la résolution de l'Association catholique d'Irlande qui est exprimée le vœu que je dressé une adresse aux habitants de Tipperary pour les induire à se désister de tenir de grandes assemblées.

Je vous prie d'avoir la bonté de communiquer à l'Association, que je me trouve très honoré par toute demande que ce corps illustre et patriotique peut faire de mon temps et de mes efforts. Je regarde sa demande comme un commandement, et je suis prêt à dévouer toutes les forces de mon corps et toutes les facultés de mon âme, à l'exécution de tout devoir dont elle voudra m'honorer. J'ai en conséquence préparé le projet d'une adresse aux habitants de Tipperary, et le transmets avec cette lettre. Je me suis efforcé de remplir l'intention de l'Association ; si j'ai réussi, le mérite de ma tentative reste à ce corps ; si je n'ai pas réussi, la faute est à moi, l'Association n'a point de part à la culpabilité (guilt) des expressions dont je me suis servi. Je suis seul responsable des sentiments contenus dans l'adresse. Je suis néanmoins convaincu que le peuple de Tipperary cessera de tenir de grandes assemblées, du moment qu'il apprendra que ces assemblées, n'obtiennent plus l'approbation de l'Association Catholique. Le peuple de Tipperary doit être trop bien informé du patriotisme et de l'intelligence de l'Association Catholique, pour ne pas placer dans ce corps la confiance la plus implicite ; il se rendra certainement à notre invitation. Nous empêcherons ainsi le peuple d'aller plus loin qu'il ne le désirerait lui-même, de risquer inutilement de troubler la paix, et de mettre en danger le succès et le triomphe prochain de la cause catholique. Je suis, je le répète, pleinement convaincu qu'il n'y aura plus de ces rassemblements ; mais s'il y en a, nous dénoncerons à tous les honnêtes gens, et à la condamnation de la partie patriotique et éclairée du peuple irlandais, la culpabilité et la folie qu'il y a à mépriser nos avis et à rejeter nos conseils. Mais non. — La chose ne sera pas nécessaire ; et ces assemblées, que nous condamnons maintenant, cesseront. J'ai l'honneur d'être mon cher O'Gorman,

Votre très fidèle et sincère ami,

DANIEL O'CONNELL.

A. N. P. O'Gorman, écr. secrétaire des Catholiques d'Irlande.

Troupes pour le nord. Nous apprenons que deux bateaux à vapeur sont détenus à Liverpool pour transporter des troupes à Belfast, point qui n'est pas, à ce que nous supposons, dans la route directe de Liverpool à Tipperary. Dublin Register du 10 Octobre.

DE GIBRALTAR.

NEW-YORK, 14 Novembre.

Le brig Soto, capitaine Ric-Ketson, est arrivé hier de Gibraltar, après une courte traversée, ayant fait voile de ce port le 10 Octobre. Le capitaine Ricketson n'a point apporté de gazettes récentes, car il n'en avait été imprimé aucun depuis quelque temps, à cause de la maladie (pesti ou fièvre jaune,) qui continuait à régner, et même augmentait de malignité. Il mourut de 30 à 40 personnes par jour. Les habitants les plus aisés avaient laissé la ville et payaient pension sur les vaisseaux qui étaient à l'ancre dans le port. La garnison avait aussi été toute retirée de la ville, et était campée sur le terrain neutre, qui était couvert de tentes. Il ne se faisait aucune affaire, excepté pour les nécessités de la vie. Le Soto a été contraint de s'en revenir avec du lest, n'ayant pu se procurer une cargaison à Gibraltar, ni entrer à Malaga, à Cadix, ni dans aucun port d'Espagne, sans se soumettre à une longue quarantaine.

BOLIVIE.

NEW-YORK, 12 Novembre.

Nous avons devant nous les gazettes de Bogota du 14 et du 21 Septembre. Elles communiquent la nouvelle que le général Gamarra, avec ses troupes péruviennes, sous l'autorité de son gouvernement, a forcé le gouvernement de Bolivie d'accéder aux conditions qu'il a dictées. D'après la déclaration qu'il avait été appelé par le peuple bolivien, il entreprit de les délivrer d'un gouvernement oppressif ; et après la réduction graduelle des principales villes, et la désertion d'un grand nombre d'officiers et soldats boliviens à son parti, il a vaincu toute résistance, et paraît se contenter de l'accomplissement de l'objet qu'il avait eu en vue.

Les préliminaires d'un traité de paix ont été signé de

Piquisa, le 6 juillet, par le général Gamarra et le général Urduinea (revêtu de pouvoirs extraordinaires par Sucre). Ils ont été subsequmment ratifiés, et ils sont en substance comme suit : Dans 15 jours les généraux des deux côtés se mettront en marche pour laisser le pays, et demeureront à demi paix, jusqu'à ce que l'assemblée nationale se réunisse, et décide s'ils resteront au service de la république. Les escadrons colombiens de grenadiers et de hussards se rendront à Arica, d'où des bâtiments de transport les transporteront dans leur pays, aux frais de la Bolivie. Le congrès constituant de Bolivie, alors en levée, devait être convoqué pour le 1er. Août, à Chuquisaca, pour recevoir la résignation de Sucre, nommer un gouvernement provisoire, et convoquer sans délai une convention nationale, pour réviser, modifier, ou confirmer la constitution. Cette assemblée devait aussi nommer un président et déterminer quand l'armée péruvienne laisserait le pays. En attendant, l'armée devait occuper le département de Potosi, et lors de la réunion du congrès, marcher pour Lapaz et Oruro ; et à mesure qu'elle évacuerait les départements, ils devaient être occupés par des troupes boliviennes. Les deux républiques devaient rétablir incontinent leurs communications, au moyen d'agents diplomatiques. Il était défendu à l'une et à l'autre des parties de forcer des relations avec le Brésil avant qu'il eût fait la paix avec l'Uruguay. Tout ce qui s'était fait d'hostile de part et d'autre devait être oublié.

QUEBEC, 17 Novembre.

Plus approche l'époque de l'assemblée du parlement provincial (le 21), plus s'accroît l'anxiété publique sur les résultats de la session. Après tout ce qui s'est passé cette inquiétude n'a rien que de très naturel ; mais l'esprit public a été troublé par les rapports et les conjectures de mille langues turbulentes, sur l'opinion des membres de la législature et d'autres personnes, le tout accompagné quelquefois de doutes, de craintes réelles ou prétendues, qui autrefois se sont trouvées prophétiques.

Ci-devant il y aurait eu lieu à quelque inquiétude. Les affaires de la législature n'ont été interrompues et la province troublée, que par de fausses représentations sur ce que l'assemblée devait ou ne devait pas faire. Certains faiseurs de contes, quelques espions ont répété, et cela sous les couleurs que leurs passions ou leurs intérêts leur prêtaient, les paroles que quelques membres dans la chambre ont pu laisser échapper, soit par inadvertance, par plaisanterie ou dans un moment d'humeur. Et de ces rumeurs, dénuées de tout fondement, on en a fait des rapports de mesures concertées et préméditées de la part de la chambre. Un pareil état de choses, si contraire aux principes de la constitution, même aux bonnes manières, et où l'on ne doit dire ni répéter que ce qu'on voudrait bien qu'il fut rapporté, ne pouvant produire que la discorde. Nous espérons de meilleurs temps, et quoiqu'il arrive, nous sommes sûrs que les habitants du pays et leurs représentants se montreront fermes à l'égard de leurs droits et de leurs intérêts essentiels, en se conformant aux usages parlementaires, et en se montrant toujours prêts, comme ils l'ont été ci-devant, à concourir de bon cœur avec les autres branches de la législature, respectant sincèrement dans les autres la liberté qu'ils ont si constamment demandée pour eux-mêmes.

Le rapport suivant d'une assemblée, convoquée par les magistrats, et qui eut lieu lundi dernier, est extrait du Mercury :

« A une assemblée des habitants de la cité tenue hier, en conséquence d'un avis public, à la chambre d'audience, l'hon. juge Kerr appelé à la chaire, il fut résolu, qu'il soit nommé un comité composé de sept personnes et des ministres des différentes congrégations de cette ville, à la fin de suggérer le moyen le plus efficace pour secourir les pauvres pendant l'hiver qui approche et pour prévenir la mendicité, et que MM. Tremain, Juchereau Duchesnay, Buchanan, Le Vallée, Parent et Smith soient les dites personnes et que cinq forment un quorum.

« M. le juge Kerr ayant laissé la chaire, et le vénérable archidiacre de Québec ayant été prié de la prendre, les remerciements de l'assemblée furent unanimement votés à M. le juge Kerr, pour la manière obligeante avec laquelle il avait rempli les devoirs de la présidence.

Les nouvelles apportées par le dernier paquebot de Liverpool montrent une hausse considérable dans la potasse et le froment. Les mêmes nouvelles ont fait vendre, à New-York, la fleur en quarts à J 3 4 et 9 piastres. La moisson de froment a clairement manqué en Europe et en Amérique, et les prix devront monter bien haut jusqu'à la moisson prochaine.

La fleur valait ce matin à Québec 12 piastres. On apprend que celle qui a été importée de New-York va être débarquée pour l'Angleterre.

Il est tombé hier un peu de neige, qui a blanchi légèrement les campagnes environnantes. Cependant le temps est doux. Comme nous avons eu plusieurs jours de froid et que le vent s'est tourné à l'est, nous pouvons nous attendre à une semaine de beau temps, qui permettra aux affaires de la navigation de se clore facilement.

C'est avec plaisir que nous apprenons, que l'arrivée en cette ville d'une jeune amatrice a engagé messieurs les amateurs Canadiens à donner au public une représentation dramatique. N'ayant pas, d'ici aux avents, le temps de préparer une nouvelle pièce, les amateurs vont répéter l'OPHÉLIE et CRISPIN MÉDECIN, les deux pièces qui ont été accueillies avec tant de plaisir, le printemps dernier.

LE SPECTATEUR CANADIEN.

MONTREAL :

SAMEDI, 22 NOVEMBRE, 1828.

Un vaisseau arrivé de Cork à Philadelphie, a apporté des d'Irlande jusqu'au 11 Octobre. Les dernières nouvelles allaient jusqu'au premier du même mois. Les journaux de Philadelphie disent, d'après le capitaine et les passagers de ce vaisseau, que les Irlandais étaient plus irrités que jamais, et que les catholiques paraissaient être sur le point de se révolter. En quoi ce surcroît d'irritation et cette disposition à la révolte s'étaient-ils manifestés, c'est que nous ne voyons pas dans les extraits de Philadelphie : on n'y parle ni d'émeutes, ni de rassemblements tumultueux. Il fallait pourtant qu'il se fût passé quelque chose d'extraordinaire à Cork, ou qu'on y appréhendât quelque événement sérieux, s'il était vrai qu'on avait jugé à propos d'y envoyer deux régiments.

Mais le bruit de cet envoi de troupes pouvait bien être une nouvelle fausseté, comme celle de l'arrestation de l'admiral Codrington, qu'on disait avoir contribué à augmenter le mécontentement. Il a couru plusieurs bruits faux sur le compte de l'amiral Codrington : on a dit d'abord qu'il s'était démis de son commandement, après avoir lu le passage de la harangue du roi qui a rapport à la bataille de Navarin ; ensuite, qu'il avait été rappelé, non pas, comme on aurait dû le croire d'après ce passage, pour avoir trop fait, mais pour n'avoir pas fait assez au gré du gouvernement anglais. Malgré ces bruits, on a vu l'amiral Codrington continuer à commander dans les mers de Grèce, aller à Alexandrie, y signer un traité avec le vice-roi, revenir à Navarin, et y avoir des relations et des conférences avec le ci-devant an, l'assadeur

de son pays près de la Porte Ottomane. Après tout cela, la nouvelle de l'arrestation de l'amiral Codrington, ne doit-elle pas être regardée, non seulement comme fautive, mais encore comme absurde?

Pour revenir à l'Irlande, il n'est que trop vrai, comme on l'a vu par les extraits que nous avons publiés dernièrement, que ce pays était, à la fin de Septembre, dans la plus grande agitation, et faisait appréhender prochainement des scènes de tumulte et de carnage. Les protestants s'assemblaient tumultueusement comme les catholiques; mais comme les premiers avaient pour but ostensible de défendre l'ordre établi, et les derniers d'en obtenir un nouveau, la position des deux partis ne pouvait pas être la même aux yeux des autorités constituées du pays, ni même du gouvernement d'Angleterre; tandis que les protestants pouvaient paraître des sujets bêtés, les catholiques pouvaient être regardés comme des sujets seditieux. C'est ce qu'a senti, il paraît, l'Association Catholique, qui a prié Mr. O'Connell d'écrire au peuple du comté de Tipperary pour l'induire à se désester de faire de grands rassemblements.

Cette démarche de l'Association Catholique est aussi prudente que convenable sous tous les rapports; et s'il ne s'agissait que d'une lettre de Mr. O'Connell, pour empêcher les rassemblements tumultueux et extraordinaires du peuple, il y a longtemps, ce nous semble, qu'elle aurait dû prier ce monsieur de l'écrire. Outre que ces rassemblements font perdre à ceux qui s'y trouvent un temps qui serait beaucoup mieux employé aux travaux de l'agriculture ou de l'industrie, et effraient ceux qui en sont les simples spectateurs, ils n'ont pas peu contribué à irriter les protestants, qui se sont crus menacés et mis au défi, et à rendre ennemis de la cause des catholiques ceux qui jusqu'alors s'étaient montrés neutres ou indifférents. Ces rassemblements, plus que toute autre chose, ont fait passer plusieurs protestants d'Irlande et d'Angleterre de la défensive à l'offensive; témoin le Duc de Newcastle, qui, dans une lettre à Lord Kenyon, demande, non pas qu'il ne soit rien accordé aux catholiques, mais qu'on leur ôte ce qu'on leur avait accordé, il y a trente ans, la franchise élective, leurs établissements religieux et d'éducation, &c., en un mot, qu'on les remette comme ils étaient lorsque toutes les lois pénales passées contre eux étaient en vigueur. La demande de ce zélé protestant, quelque nombreusement appuyée qu'elle puisse être, ne sera pas accordée; mais l'éloge indirect que fait le *Courier* de Londres d'une assemblée de zélés protestants anglais au soutien des hauts principes protestants, nous fait douter que l'émancipation soit effectuée dans la prochaine session du parlement.

Le bulletin turc, dont nous n'avons donné que la substance dans notre dernier numéro, se termine d'une manière qui marque dans le commandant turc beaucoup de confiance dans ses moyens:

« Le Seraskier (Hussein Aga Pacha) annonce qu'il prend les mesures les plus énergiques, pour poursuivre, sans délai, l'armée de l'ennemi, et pour anéantir les débris du corps stationné entre Schimla et le Danube. »

Le vaisseau de guerre le *Challenger* sur le quel lord Dalhousie et sa famille sont partis de Québec, est arrivé à Leith, en Ecosse, au commencement d'Octobre.

Les membres de la Chambre d'Assemblée, de cette ville et de quelques uns des comtés voisins, se sont embarqués Mardi dernier, dans le bateau à vapeur le *Richelieu*. Ils ont été salués, à leur départ, par un grand nombre de leurs constituants, qui étaient en rang sur le rivage. MM. Bordages et Desaulles étaient déjà rendus à Québec le 17. On pense que presque tous les membres seront présents à l'ouverture du parlement, qui a dû avoir lieu hier.

Il a couru plusieurs bruits au sujet de certaines difficultés à l'égard de l'Orateur. Nous croyons qu'un acte impudique et imprudent de l'administration de Lord Dalhousie n'embarrassera pas Sir James Kempt. Cet acte a été regardé en Angleterre comme un acte de folie, dans la Chambre, et hors de la Chambre, et n'a été défendu nulle part. Ce dont nous sommes certains, c'est que nos Représentants se maintiendront dans la position que les a forcée de prendre la conduite intempérante de Lord Dalhousie; mais s'il y a un moyen de s'y maintenir plus agréable qu'un autre à Sir James Kempt, ils l'adopteront avec le plus grand plaisir. — *Can. Spectator*.

Le bateau à vapeur le *St. Lawrence*, qui est maintenant dans ce port, se prépare à mettre ses meubles, &c., à terre, pour se retirer à ses quartiers d'hiver. On s'attend que les autres bateaux à vapeur qui naviguent entre cette ville et Québec, s'en iront au bout de leur hivernement, à mesure qu'ils arriveront ici. — *Courant*.

La neige et la pluie qui sont tombées, successivement, ces jours derniers, ont rendu les chemins de pied extrêmement mauvais, même dans la ville et les faubourgs. Ils doivent être affreux pour les voitures, dans les campagnes; aussi le marché d'hier a-t-il été un des plus mal fournis que l'on ait vu depuis longtemps. De fortes gelées et de la neige ensuite seraient présentement ce qu'il y aurait de mieux.

Vol. — La boutique de Mr. Forsyth, à l'entrée du faubourg St. Laurent, a été ouverte de force. Mercredi au soir, et il en a été enlevé une caisse de Thé et quelques autres petits articles. Il paraît que les voleurs avaient pénétré dans la cave par le canal qui passe sous la maison, en descendant une partie du mur, qui a environ deux pieds d'épaisseur. Ils passèrent de la cave dans la boutique en ouvrant forcement la trappe. On trouva dans la boutique, le lendemain, une cheville de celles dont se servent les charpentiers, et l'on suppose que c'est avec cet instrument qu'ils percèrent le mur. Une somme d'argent, au montant de £7, fut enlevée du bureau, qui fut ouvert avec le même instrument. Une personne de sa famille étant malade, Mr. F. qui ne s'était couché qu'à minuit, se leva à trois heures, et il est probable que le bruit qu'il fit en haut troubla les voleurs au milieu de leurs déprédations. — *Gazette*.

MARIÉS.

A Québec, le 12, par le révé. Archidiacre protestant de Québec, le révé. *Edward Willoughby Sewell*, fils du Juge en Chef de la Province, à Demoiselle *Susan*, fille de l'hon. M. J. Granville Stewart, nièce de l'évêque protestant de Québec.

A La Prairie, Lundi dernier, par le révé. Mr. Bell, *John H. J. Mary*, écuyer, de Delle, *Delia Adelaide Leonard*, fille de feu le Dr. Leonard, de l'endroit.

DÉCÉDÉS.

A Québec, le 16, *Pierre Casgrain*, écuyer, Seigneur de la Rivière Ouelle, et autres lieux;

A St. Thomas, le 14 Madame *Boisseau*, épouse de Boisseau, N. P. de l'endroit.

VENTES PAR DECRET.

DISTRICT DE MONTREAL.

Louis Boyer dit Quintal vs. François Lacroix: 1^o. Un emplacement, rue Barclay, faubourg de Québec, de 37 pieds sur 80, avec 2 maisons. 2^o. Deux emplacements sur la rue Visitation, dans le même faubourg, chacun de 63 pieds sur 118, avec deux maisons en bois. 3^o. Deux emplacements au faubourg de Québec, rue l'Anct, chacun de 68 pieds sur 118, avec une maison en bois. Au bureau du shérif, le mardi 4 novembre, à 10 heures.

Alexander Grant vs. Jacob Marston, curateur à Richard Carlick, gérant: Un emplacement et maison, à la pointe à la Fortune, paroisse de Sainte Magdeleine de Rigaud. A la porte de l'église du lieu, le mardi 9 décembre, à 11 heures.

Freeman Nye vs. Henry Hoyle: 1^o Les nos. 62 et 63 dans le cinquième rang, et les nos. 77 et 78 dans le sixième de la seigneurie de Lacole, faisant ensemble 338 arpens en superficie, avec diverses bâtisses. 2^o Une autre étendue de terre consistant en les nos. 1, 2, 3 et 4 dans le sixième rang de la seigneurie susdite, faisant ensemble 413 arpens en superficie, avec les dépendances. 3^o Le no 76 dans le 5^e rang de la même seigneurie. A la porte de l'église du lieu, le mardi 9 décembre, à 11 heures.

John Scriver vs. Peter Devins, curateur à Thomas Shearer, non résident: Le lot n^o 9 dans le 1^{er} rang du township de Hemmingford, de 210 acres en superficie, avec maison. Au bureau du shérif, le mardi 9 décembre, à 11 1/2 heures.

Mary Ann McDougall et autres vs. Robert Mc Robb: 1^o Les nos. 1, 2, 3 et 4, au 1^{er} rang, 1, 2, 3 et 4, au 2^d rang, et 1, 2, 3 et 4, au 3^e rang du township de Chatham, faisant en tout 2,000 acres de terre, avec maison et autres dépendances. 2^o Un lot de terre indivis, faisant partie de l'Isle au Chat. A la porte de l'église des lieux respectifs, le n^o 1^{er} le 9, et le 2^d le 10 décembre, à 10 heures.

Jas Martin Howell vs. Brook Bridges Stephens: Un lot de terre au faubourg de Québec à Montréal sur la rue de l'Eau, de 166 pied sde front sur une profondeur indivise. Au bureau du shérif, le mercredi 10 décembre, à 1 heure.

J. S. McCord et autres vs. Noah Jackson: Deux lots de terre au faubourg Sainte Anne, étant les nos. 154 et 155 de 45 pieds sur 80, sur la rue Dalhousie, avec maison en bois à deux étages. Au bureau du shérif, le mardi 15 novembre, à 10 heures.

Henriette Guichard et autres vs. Nathaniel Garland: Une pièce de terre en la seigneurie Saint Armand, consistant en 50 acres du lot 45, avec un verger de pommes. A la porte de l'église de la Trinité, le mercredi 19 novembre, à 10 heures.

Edouard Ransom vs. Frederick Stenna: Une terre en la paroisse Saint François de Salles sur l'Isle Jesus de 3 arpents sur 18 et 9 perches ou environ, avec maison, deux granges et autres dépendances. 2^o Une pièce de terre en bois de bout de 1 1/3 arpent snt 10 ou 11 arpens, au même lieu. A la porte de l'église de Terrebonne, le mercredi 19 novembre, à 10 heures.

Samuel Gerrard vs. George Gregory et autres: Une ferme à la Longue-Pointe, de 184 arpens en superficie, avec maison, écurie et grange, et autres bâtisses. A la porte de l'église de la paroisse susdite, le mardi 25 novembre, à 11 heures.

PRIX COURANT EN GROS.

	s.	d.	s.	d.
POTASSE, le quintal	30	0	50	6
PERLASSE, ...	39	0	30	6
Bois, chêne, le pied	0	10	0	11
Pin rouge	0	7	0	8
Pin blanc	0	3	0	4
Douilles	£11		£12	
Douves	£33		£35	
Cuir, à semelle	1	1	1	4
Veau, la livre	5	0	0	6
1 ^{re} qualité	45	0	47	6
PAIN, crackers, le quintal	50	0	55	0
biscuits	20	0	25	0
Fer, d'Angleterre	12	10	15	0
Acier, la livre	0	8	1	2
PLOMB, le quintal	35	8	40	0
POUDRE, les cent livres	80	0	85	0
Bois de chauffage, érablé, la corde, 11	3	12	6	
Mêlé		10	0	
mou	7	6	8	0
Foin	20	0	25	0
TABAC, à fumer, la livre	0	8	0	8 1/2
en feuilles du H. C.	0	8	0	3 1/2
GRAINE de lin, le minot	3	0	3	4
CHARBON, le chandron	20	0	24	0
SEL, le minot	1	10	2	0
Savon, la livre	0	4	0	4 1/2
CRANDELLE, do	0	8	0	8 1/2
SUCRE, blanc do	0	8 1/2	0	9
CASSONADE, le quintal	47	6	52	6
Café, la livre	0	11	1	1
Thé, twankay	5	5	3	4
hyson skin	2	10	3	1
hyson	5	0	5	3
MELASSE, le gallon	2	4	2	6
RUM, Jamaïque	4	3	4	6
des lies sous levé	3	0	3	2
Eau-de-vie, de Cognac	5	0	5	3
de Bordeaux	4	3	4	9
GENIÈVE	4	6	4	5
WHISKY, (haute preuve)	1	10	2	0
Vin, de Madère, la pipe	£25		£25	
de Ténériffe	£20		£25	
de Porto	£30		£35	
d'Espagne	£15		£15	
Poisson, Saumon, le quart	90	0	62	0
Alose	30	0	35	0
Magueron	16	6	17	6
Harengs	12	6	13	2
Morue	17	6	20	0
FARINE, superfine	42	6	43	6
fine	41	3	42	6
commune	37	0	40	0
LARD, mess	90	0	95	0
1 ^{re} qualité	72	6	75	0
de cargaison	52	6	55	0
frais, le quintal	35	0	40	6
Beur, mess le quart	65	0	70	0

PRIX DU MARCHÉ.

	s.	d.	s.	d.
FARINE, le quintal, ...	20	0	22	1
BLE, le minot, ...	7	6	7	7
ORGE, do	2	6	3	0
POIS, do	3	0	3	4
AVEINE, do	1	3	1	6
PATATES, do	0	9	0	10
VEAU, le quartier, ...	3	9	10	0
MOUTON, do	2	0	3	9
AGNEAU, do	10	0	3	9
LARD, la livre, ...	0	2	0	4
LARD, do	0	4	0	5 1/2
SAISON-DOUX, do	0	6	0	7
BEURRE, frais, do	0	7 1/2	0	10
Do salé, do	0	6	0	8
SUCRE, d'érable, do	0	4	0	8
DIPDES, la couple, ...	2	6	5	6
OIES, do	2	6	4	6
CANARDS, do	1	10	3	0
POULETS, do	0	10	1	6
PERDRIX, do	2	0	2	6
OEFES, la douzaine, ...	0	6	0	7 1/2

LE SOUSSIGNÉ

DONNE respectueusement avis au public de Montréal, que les voitures avec leur appareil, construits par lui, pour empêcher les cahots, sont prêtes, et seront mises en opération à la première neige. Assuré, que par les moyens qu'il emploie, le but désiré sera accompli, ce dont un chacun pourra se convaincre dans très peu de temps, il sollicite instamment les propriétaires et locataires de toute classe, demeurant dans les anciennes limites de la ville, en particulier, de profiter de ses services, aux devants de leurs maisons respectives, afin de remédier à l'incommodité sérieuse des cahots dans la ville, et par là aussi le remboursement de ses dépenses. Il a aussi des ratissoires pour les trottoirs, avec lesquelles il les raclera, chaque fois que la neige tombera, et qu'il sera nécessaire, avant sept heures du matin; et s'il ne produit point, dans les bornes de ses opérations, des chemins beaucoup meilleurs qu'aucuns que nous avons eus dans les hivers d'auparavant, il n'exigera rien pour ses travaux. Il entreprendra aussi, pendant l'hiver prochain, d'empêcher et faire disparaître les cahots dans les rues principales des faubourgs, s'il s'adresse à lui à cet effet.

G. BARNARD.

Montréal, 20 Novembre, 1828.

N. B.—On vient de faire une épreuve partielle des ratissoires pour les trottoirs, avant qu'elles fussent complètes, et le résultat en a été admirable.

A VENDRE

PAR FR. ANT. LA ROCQUE,

No. 22 Rue St. Francois Xavier.

CIRE blanche pour CIERGES,

VIN blanc ven pour la Messe, Calices, Ciboures, Ostensoirs, Bénitiers, Burettes, Portes-Dieu Boîtes aux Saintes Huiles, Encensoirs, Chandeliers d'acolytes, Chastibles, Brévères, &c.

VINS

De Madère, Port, Ténériffe, Espagne, Sicile, Champagne, Saoterne, Frontignan, Médoc, Haut-Brion, Abbayes, Eau de Vie de Cognac, Genièvre, &c. &c.

EPICES DE TOUTE SORTIE.

Ornements de cheminées, Grottes d'albâtre, Pendules musicales et autres, Candelabres. Or en filets pour dorures. Fil d'or et d'argent, Paillettes, &c. &c. RASOIRS CHIRURGIENS, d'une qualité supérieure. Poids pour arrêter le papier.

QUINCAILLERIE en général—comprenant entre autre—taule, plaques de soc, acier, ferblanc, poeles à frire, scie de long et de moulin, vis, complets, peintures, égouines, vitres, mastie, &c. noir de fumée. Et son assortiment ordinaire et très général de Marchandises Seches.—Aussi, du Whiskey de la fabrique renommée de St. Thérèse. Ce Whiskey indépendamment de sa force, est encore très recommandable par sa douceur, son goût pur, et ses qualités amalgamatives. Etant l'agent de cette fabrique, il en aura constamment en vente, et il prendra des grains et autres produits du pays en échange, pour le dit Whiskey, comme pour tous les autres objets qu'il a en vente.

Montréal, 14 Août, 1828.

BREVIAIRES.

LE Soussigné vient de recevoir quelques exemplaires du *Breviarium Romanum*—Paris 1828, qu'il offre à l'attention de messieurs du clergé de ce Diocèse.

Frs. A. Larocque.

Montréal 28 Août 1828.

LIBRAIRIE FRANCAISE,

T. DUFORT,

RUE ST. FRANÇOIS XAVIER.

LE Soussigné étant en possession de la totalité de la Librairie de M. Augustin Germain de Québec, de celle de Mr. L. Malo de Montréal, et de ce qu'avaient au 29 Septembre dernier, Messrs. E. R. Fabre et Cie. du même lieu, en Livres de loi, Littérature, &c. (que le dit Soussigné a eu soin d'épurer de ce qui pouvait s'y rencontrer d'immoral ou d'irréligieux) et de plus ayant reçu de France au dessus de deux mille ouvrages nouveaux, consistant principalement en Livres de Religion, et dont partie s'ouvre dans ce moment, informe les Messieurs du Clergé, du Barreau, et le Public en général, qu'il a un fond de Librairie Française le plus étendu et le plus complet que l'on puisse trouver dans les Canadas, en fait de Livres de Religion, Loi, Médecine, &c. Littérature, Classiques Français et Etrangers, Mélanges, &c. &c.

Un Catalogue des Livres est prêt à son Magasin pour l'usage des acheteurs en attendant les imprimés.

—Aussi—

Ostensoirs Superbes, Dorés et Argentés. Chandeliers d'acolytes, Calices, Ciboures, Encensoirs et Navettes, Burettes, Bénitiers, Portes-Dieu de différentes façons, Boîtes aux Stes. Huiles, Cierges, &c. Pendules de Bronze Doré, à Musique. Ditto do. do. à Colonnes. Candelabres do. do. Lampes do. do. Petites Pendules, Cachet d'Or à Musique, Boîtes à Musique plaquées en Or, et ditto d'Ecuille. Une Superbe Collection de Gravures, Estampes, morceaux de dessin et imitation de maîtres. Le Portrait de sa Sainteté Léon XII, en gravure, dessiné d'après nature, le jour de son Sacre, par F. Dubois, pensionnaire du Roi de France, à l'Ecole des Beaux Arts, à Rome. Papier, Plume, Encre, Cire à cacheter, Pain à cacheter, &c.

Attendu de jour en jour, une collection de Livres de Loi, Littérature, &c. (En Anglais.)

Un crédit très libéral aux acheteurs au dessus de Cinquante Louis.

N. B.—Tous ordres pour des Livres qui ne se trouvent pas dans la collection, seront reçus avec reconnaissance et exécutés avec ponctualité et à des frais modérés

T. DUFORT.

Montréal, 23 d'Octobre, 1828.—3.

LE SOUSSIGNÉ offre à vendre les articles suivants qui se débarquent du *Deu Drop* et du *Thames*:

100 Sacs poivre noir, 12 Caisses Canelle, 40 Caques Sel d'Epsom (100 ts par Caque) 6 Caisses Indigo—Huile à Saïade, Sucres des Indes Piment, Chandelles de Spermaceti, &c. Deplus, 500 Caques Cloux à rose assortis 124 Caisses Tôle, Acier, &c. &c.

BENJAMIN HART.

Montréal, 4 Octobre 1828.

ŒUVRES POETIQUES.

ON se propose de publier par Souscription, un Volume de POESIES CANADIENNES (du même auteur) ayant pour titres, EPIGRAMMES, SATIRES, CHANSONS patriotiques, &c. EPIGRAMMES, et autres pièces de VERS, tant déjà publiées qu'imédites, (des premières, revues et corrigées,) avec NOTES explicatives et critiques.

Par M. B. d.

On souscrit, à Montréal, à cette Imprimerie, et chez Mr. FABRE, Mr. CUNNINGHAM, &c.; à Québec, aux bureaux de la *Gazette* et du *Mercury*; aux Trois-Rivières, chez Mr. A. Z. LEBLANC, N. P. &c.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ,

500 GALONS d'Huile de Lin bouillie; 250 Meules de Newcastle et de la Nouvelle Ecosse.

150 Caisses de Vitres, de grandeurs ordinaires, Vitres en paniers, et Verre à Miroirs. Acier de Crowley, de Millington, et Acier bouilli. Barres de Fer rond, plat et quarré, de différentes grosseurs. Peintures, Mastie, Esprit de Térébentine, Poudre fine en canistre de 1 et 2 livres, Goudron, Brai, Rosine, Colle, Indigo, Ferblanc, Tôle, Etain vierge, Poèles à cuisine, Do. doubles et simples, Plomb à tirer, de grosseurs assorties, Cuivre jaune et rouge en feuilles.

Avec un assortiment général de CLINCAILLERIE et de COUTELLERIE; toutes sortes d'ouvrages en Fer-blanc, commun et double.

Aussi,

400 Réverbères perfectionnés pour Lampes ou Chandelles, les premiers de la sorte qui soient offerts à vendre en Canada.

Attendu par les prochains arrivages un assortiment bien choisi de Cabarets à Thé et autres pour assortir, communs et de la meilleure qualité de Vernis; ainsi qu'un approvisionnement additionnel d'articles de tablettes, &c. &c. &c.

JOHN WHITE,

29, Rue St. Paul, près du Marché Neuf

Montréal, 9 Juin 1828.

S. H. WILCOCKE,

OFFRE ses services au public, comme TRADUCTEUR en langues Anglaise, Française, Allemande et Hollandaise. Il écrira des Lettres de toutes sortes; fera des Comptes, Réglera des Livres, préparera et grossiera des Documents; préparera des Manuscrits pour la presse, et fera généralement toutes les choses de ce genre, dont son expérience et son habileté le rendent capable.

S'adresser rue Chancellerie, derrière la chapelle des Methodistes, à la première maison à gauche en venant de la rue Craig. On pourra laisser des ordres chez Mr. JONAS MAYER, vis-à-vis du palais de justice, ou il y aura une boîte pour leur réception.

Montréal, 8 Novembre, 1828.

A VENDRE.—La maison et dépendances présente-ment occupées par Mr. Armstrong au village de Berthier, mises dernièrement en très bon état. La situation comme résidence privée, est des plus agréables, et est très avantageuse pour le commerce. Pour les particularités, s'adresser à CHAULES MORRISON, écuyer, à Berthier, ou au soussigné, à Montréal.

G. D. ARNOLDI, N. P.

Montréal, 22 Octobre 1828.

PERDUE.

MARDI, le 30 de Septembre dernier, entre St. Martin et St. Laurent, ou dans les environs, une petite cassette appartenant à Mre Martin S. Baré, Notaire, et contenant les effets suivants, savoir, 2 chemises blanches, en dékay, 2 cols, une minute de quittance et cautionnement, un contrat de mariage par lui et sa dame, et une requête appartenant à Antoine Séguin, &c. Qui-conque aurait trouvé la dite cassette et son contenu est prie de les remettre à cette imprimerie.

Montréal, 7 Octobre 1828.

LIBRAIRIE FRANCAISE.

E. R. FABRE & Co.

Vis-à-Vis l'Audience.

ON trouvera constamment à la Librairie ci-dessus une Collection très bien choisie et très étendue de Livres de Théologie, Littérature, Loi, &c.—Tous les Livres en usage dans les Ecoles.

—Aussi—

Papier, Plumes, Encre, Ombles, &c.—Un très grand assortiment d'Images, Gravures, Cartes, Géographi-ques, &c.

QUÉLQUES VERRES DE LA LANTERNE MAGIQUE.

Diversité, c'est ma devise.

Grand Dieu ! que vois-je, et que ne vois-je pas !
LA FONTAINE, Contes.

Nous allons, messieurs et dames, vous donner une représentation de la lanterne magique, pièce curieuse. Nous tâcherons autant que possible de varier nos tableaux. Si notre manière de vous les expliquer n'est pas toujours élégante, rappelez-vous, messieurs et dames, que c'est le propriétaire de la lanterne qui parle.

Vous voyez d'abord l'intérieur du palais du grand Artaxerxès, roi de Perse; vous le voyez lui-même assis sous un platane et une vigne d'or massif; c'est là-dessous que les anciens rois de ce pays ont l'habitude de prendre le frais. Vous voyez toute sa cour; remarquez comme les Persans ont l'œil vif, et comme les Persanes leur sourient avec grâce, sur-tout celles qui ont de belles dents. Dans un coin, ce seigneur qui tient un plateau se fait tout petit pour passer sous les grands; plus loin, cette belle dame est forcée depuis une heure d'entendre les doux propos du chef des eunuques; là-bas, un seigneur tâche de ne point bâiller en écoutant les projets d'un favori; plus loin, cet autre reçoit un avis secret, par lequel on le prévient qu'il ne tardera pas à être étranglé; au fond, des bayadères dansent pour amuser le souverain qui dort. Remarquez la gaieté qui règne dans ce tableau.

Maintenant nous sommes transportés dans les déserts de l'Arabie pétrée, qui ressemble à l'Arabie heureuse, comme un sauvage du Caveau ressemble à un Caraïbe. Apercevez-vous dans le fond du tableau quelque chose de verdâtre? c'est la mer Rouge dans laquelle le grand Pharaon se noya avec toute son armée, en poursuivant les Juifs, qui alors ne vendaient ni lorgnettes ni chaînes pour les montres. Sur le devant du tableau est un groupe d'Arabes jouant aux dés et aux boules; voyez comme leurs figures sont animées, comme leurs yeux brillent, comme ils portent souvent la main à leur poignard. Quelle différence entre cette partie-là et celle du café du Commerce ou du café de la Gaieté! Mais les Arabes passent pour être grands joueurs, grands voleurs, paresseux et fippons. Du reste, c'est un peuple doux et hospitalier, chez lequel on monte à cheval aussi bien qu'au cirque de MM. Franconi.

Attention, messieurs et dames, nous voici sur la place du palais de Justice, dans la superbe ville de Paris. Remarquez la vérité des détails et la correction du dessin.

Ici c'est un enfant qui a acheté un pain d'épice; là, c'est une jeune fille qui tient un pot d'oreilles d'ours, dont elle vient de faire emplette pour la fête de son cher père; là-bas, une jeune dame recommande sa cause à un jeune avocat; plus loin, ce vieux monsieur en noir, tenant des paperasses sous chaque bras et laissant voir un rouleau dans chaque poche, va, pendant trois ou quatre heures, se promener dans la salle des Pas Perdus, où, depuis trente ans, il passe ses journées à attendre qu'on lui confie une cause. Mais pourquoi tout ce monde, cette foule dans le milieu du tableau? Ce sont des particuliers très-connus qui viennent d'être mis en évidence. Cette jeune fille qui se trouve mal, et tombe sur la poêle de cette marchande de friandise ambulante, vient de reconnaître son amant, celui pour qui elle a quitté son village et ses parents. Ce nouveau débarqué retrouve là un beau monsieur dont il avait fait la connaissance au Palais-Royal, n° 113, et qui lui avait promis de le pousser dans le monde, tout en lui vidant ses poches au biribi. Mais les gendarmes font ranger la société; passons à un autre tableau.

Ceci est un tournoi donné du tems de Charlemagne. Les belles de ce tems-là aimaient beaucoup à voir leurs chevaliers se battre pour elles; maintenant encore il est des dames qui ne sont pas fâchées d'être la cause d'une affaire au bois de Boulogne; mais elles ne vont plus assister au combat; elles n'ont plus le cœur aussi héroïque que ces belles châtelaines, dont le plus doux plaisir était de voir leur amant se battre à la lance ou à l'épée, à pied ou à cheval, et se rouler dans la poussière avec l'insolent qui refusait de proclamer que leur dame était la belle des belles, ce qui ne dépendait que du plus ou du moins de force et d'adresse de chaque chevalier. Voyez sur cette galerie, recouverte de franges et de draperies, toutes les beautés de la cour, les yeux fixés dans le lieu, y cherchant celui qui porte leurs couleurs.

Mais déjà les hérauts d'armes ont donné le signal. Les preux, bardés de fer depuis le haut jusqu'en bas, courent dans l'arène, la lance au poing, le bouclier au bras. Vous trouverez, je gage, qu'ils ne sont pas aussi lestes, qu'ils n'ont pas autant de grâce que nos hussards ou nos lanciers; vous préférez peut-être voir les figures nobles et animées de nos braves chevaliers d'autrefois.

Vous n'avez pas de goût, mes dames; ces ces barres de fer sont infiniment plus chevaleresques que deux beaux yeux et une paire de moustaches, qui vous font tourner la tête en un moment; tandis qu'avec leur visière, leur cotte de maille, leur brassard, leur cuissard, leur haubert et leur bouclier, les chevaliers soupirent cinq ans avant de vous baiser le bout du doigt.

Mais remarquez ce preux aux armes vertes: il a déjà terrassé quatre chevaliers; un seul reste dans la lice, et veut lui disputer le prix. Voyez avec quelle fureur ils s'attaquent! Et cette dame qui les suit des yeux et paraît intéresser si vivement à l'un des combattants: à ses couleurs, vous allez deviner que c'est la dame du chevalier vert. Comme elle attend avec anxiété l'issue de ce tournoi qui va la faire proclamer

la plus belle! Vous allez peut-être me dire qu'elle a de petits yeux ronds qui louchent assez fortement, que sa peau n'est pas blanche, que ses dents sont noires, son menton trop pointu et sont nez trop aplati? Eh! messieurs, si vous aviez une visière, vous verriez tout cela autrement. Le chevalier vert triomphe, son adversaire roule dans la poussière, et la dame au nez épaté est proclamée la belle des belles. O le bon tems que celui de la chevalerie!

Mais sautons du tems de Charlemagne au commencement du dix-neuvième siècle, et d'Aix-la-Chapelle à Paris: comme cette place est animée! que de marchands, de chaland et de charlatans! Vous devez reconnaître cette magnifique fontaine qui rafraîchit la vue; c'est la fontaine des Innocents près de laquelle, messieurs, vous avez sans doute passé souvent, car il n'est pas nécessaire d'être innocent pour approcher de la fontaine: cette condition était de rigueur, nous ne verserions pas autant de monde sur la place.

L'histoire nous apprend que jadis un cimetière occupait cette place, et que ce ne fut qu'après de fréquentes réclamations, que ce quartier populaire vit enfin se fermer un réceptacle de miasmes fatal aux habitants du voisinage. Mais des champs nourriciers occupent des places long-tems cachées par les vagues de la mer tandis que des cités, jadis brillantes sont maintenant englouties sous les eaux. Persépolis n'existe plus; Babelone n'offre à l'œil qu'un amas de ruines; Carthage est détruite! Mais Lutèce s'embellit, et de nouvelles s'élèvent: les puissances maritimes ont commencé par des barques de pêcheurs; les plus grands empires par des chaumières! Tout passe et tout se renouvelle! Il n'y a donc rien de surprenant à voir une belle fontaine là où était un cimetière.

Examinons ces personnages: cette dame accompagne sa cuisinière au marché, de crainte que celle-ci ne fasse danser l'anse du panier. Un charlatan s'est établi sur la place; il vend des remèdes pour tous les maux: cet homme-là devrait faire fortune! Mais il est philanthrope, il veut guérir l'humanité *gratis*, et il ne fait payer que la boîte qui contient le remède. Tandis que ces bonnes gens écoutent le charlatan d'un air hébété, voyez cette jeune fille qui s'éloigne de la foule et se promène seule autour de la fontaine. A son air préoccupé, vous devinez qu'elle attend quelqu'un. Elle se retourne souvent avec impatience. Il s'agit sans doute d'un tendre rendez-vous. Les petites filles du quartier choisissent, pour les donner, la fontaine autour de laquelle on peut se promener sans que cela soit remarqué.

Celui qui l'on attend paraît enfin. On marche d'un air indifférent. On se lance un regard: on se comprend; on s'éloigne, chacun par un chemin différent, mais on se retrouve un peu plus loin. Alors on se rapproche: le bras est pris, serré tendrement; on se met en route, mais ce n'est plus pour aller à la fontaine des Innocents!

Approchons un peu de ces dames à éventails, nommées communément dames de la Halle. Vous devez en apercevoir deux qui causent avec chaleur; prétez l'oreille, messieurs et dames, ma lanterne a aussi le pouvoir de faire par les personnages qu'elle vous montre,

« Vous voilà, ma commère! Eh! mon Dieu! il y a z'un siècle que je ne vous ai vue! Qu'avez-vous donc fait hier au soir?—Ah! ma chère, j'en ai long à vous conter: figurez-vous que M. Camus m'a menée z'au spectacle, à l'Odéon: rien que ça! Parce qu'à ce c'heure on on y chante la tragédie, et M. Camus, amateur, retient toujours des petits refrains pour chanter z'au dessert. Mais ça m'a fait mal! c'était si triste! j'en pleurais encore ce matin en habillant Fanfan.

—Et moi donc! ma chère, est-ce que Mr. Dédal ne m'a pas menée voir ce scélérat de Cardillac? ce bijoutier de l'Ambigu-Comique! Un gueux, ma chère qui assassine ses pratiques avec la meilleure figure et un air de probité que vous lui donneriez votre boutique à crédit.

—Moi, j'ai vu Andormaque de M. Racine.

—Quoi! Mr. Racine, not'voisin l'herboriste?

—Eh! non, ma chère, c'est z'un auteur grec, c'est que m'a dit Mr. Camus. Figurez-vous que c'te pauvre Andormaque est une veuve dont le mari est mort à l'armée, en lui laissant un enfant sur les bras. Mais c'est égal, elle ne manque pas d'épouseurs! Il y a d'abord un Mr. Pirusse, qui a de quoi, et qui en veut absolument, et puis un autre sournois M. Zoreste, qui ne demande qu'à se charger du petit, pour l'envoyer à l'enseignement mutuel. Mais la veuve parle toujours du défunt, sur quoi je disais à Mr. Camus: Il paraît que son Zector était un bien bel homme. Margré ça, la veuve commençait à s'attendrir et à écouter Mr. Pirusse, qui a vraiment l'air d'un honnête garçon, et tout aurait été au mieux, malgré les propos d'une grande femme, qui est bien la plus mauvaise langue de l'endroit, lorsque ce vilain Zoreste s'est laissé étourdir par les promesses de cette vipère, dont je n'ai jamais pu retenir le nom, et a été donner un mauvais coup à Mr. Pirusse; vous entendez bien que l'on n'a plus fait de noce! Mais le bon Dieu a puni le coquin: comme il venait se vanter d'avoir rossé Pirusse, v'la qu'il lui a pris une colique et des attaques de nerfs, si bien qu'il se débattait comme un possédé! Tous ces imbéciles qui l'entouraient, ne lui donnaient pas seulement un verre d'eau! Quand j'ai vu ça, j'ai crié: Un médecin donc! Vous voyez bien que cet homme n'en peut plus! Alors la toile est tombée, et Mr. Camus m'a emmenée pendant qu'on riait autour de moi. J'ai dit à ceux qui m'entouraient: vous êtes des rochers, des âmes insensibles! Et je me suis couchée le cœur gros. Je ne veux plus m'amuser comme cela! C'est des bêtises!

—Et moi, je n'ose plus descendre à la cave; je crois voir partout des trappes, des cachots, des figures qui tournent. Ce vilain bijoutier m'a toute bouleversée! C'est au point, ma chère, que je ne peux plus me décider à m'aller faire percer les oreilles.

Mais c'est assez nous à rêter la fontaine des Innocents; à une prochaine représentation, nous vous offrirons d'autres tableaux.

AVIS.

LE SOUSSIGNÉ prend la liberté d'informer ses amis et le public en général, qu'on trouvera en tout tems chez lui un assortiment général et très bien choisi des articles suivants, de la meilleure qualité, à savoir:

Vieux Vin de Madère, L. P., en bouteilles, pipes barriques et demi-barriques.

— Vin de Ténériffe, L. P.

— Vin de Port, L. P.

Vin de Madère, L. P.

Do. de Ténériffe, L. P.

Do. de Port, L.

Do. de Ténériffe, C.

Do. de Madère du Cap.

Do. de Madère de Fayal.

Célèbre Vin Charet de Lafitte.

Sauterne de la vendange de 1823.

Benecarlo d'une qualité supérieure, recommande particulièrement aux familles;

Et du Vin d'Espagne excellent.

Esprit de la Jamaïque, Eau-de-vie de Cognac, Genièvre de Hollande, Rum des Isles sous le vent, Shrub, Peppermint, Cherry Brandy, Noyau, Eau-de-vie de Bordeaux, Whiskey d'Irlande d'une qualité supérieure; Thés de toutes les sortes, comprenant Vieux Hyson, Jeune Hyson, Gunpowder, Teankey, Soulong, Congo et Hyson Skin; Sucre raffiné et double raffiné, Castonade et Sucre des Indes Orientales; Café, Chocolat d'Albany et d'Halifax; Muscade, Macis, Cannelle, Cloux de girofle, Poivre blanc et noir, Poivre rouge, Curry Powder, Gingembre, Hervey's Fish Sauce, Mushroom Ketchup, Essence d'Anchois, d'Olives, de Capres; Huile d'Olive de qualité supérieure, Moutarde en bouteilles et en barils; Raisins, Figues, Prunes, Amandes, Noix d'Espagne; Tabac en torquette, Cigares; Day and Martin's genuine Blacking; Porter de Londres, Cidre en bouteilles de la meilleure qualité; Papier Foolscap et Post, Poudre à encre, Cire à cacheter, Crayons de plomb en bois, Papier à enveloppe; Sel en paniers, Vitres, Verres à vin et gobelets, Carafes, en une grande variété d'autres articles.

D. MACLEAN,

No. 149, Rue Saint Paul.

Montréal, 9 Mai, 1828.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE ET CONTRE LE FEU,

De LONDRES, D'ALLIANCE BRITANNIQUE ET ÉTRANGÈRE.

Etablie par Acte du Parlement, Capital Cinq Millions Sterling.

LES AGENTS pour cette Compagnie prennent la liberté d'annoncer au public, qu'ils continuent à assurer contre les pertes ou dommages occasionnés par le feu dans quelques parties que ce soit des Provinces du Haut et du Bas-Canada.

Ils prennent la liberté de rappeler au public les avantages importants et frappants qui suivent, qu'obtiendront ceux qui assureront avec la Compagnie de l'Alliance.

1^{re}. Parfaite sûreté.

2^{re}. Honneur et libéralité dans la compensation des pertes.

3^{re}. Primes modiques d'Assurance.

4^{re}. Participation aux profits.

5^{re}. Ceux qui obtiendront une compensation pour pertes causées par le feu, ne seront pas par là privés du droit de participer aux profits de la Compagnie.

6^{re}. Les pertes causées par la foudre seront compensées.

7^{re}. Les Agens sont autorisés à s'arranger et payer pour les pertes dans ce pays, sans avoir recours au bureau de direction à Londres.

8^{re}. Les frais raisonnables encourus à sauver les effets du feu seront payés.

9^{re}. Dans le cas où des propriétés ou effets seraient assurés pour une somme moindre que leur valeur réelle, la Compagnie payera toute la perte qui aura été essayée, sans pourtant excéder la somme assurée.

10^{re}. L'échelle étendue sur laquelle la Société est formée donne lieu de présumer que les profits à partager seront considérables.

M'KENZIE, BETHUNE, & Co. Agens.

Bureau de l'Alliance,

Montréal, 10 Mai, 1828.

A VENDRE OU A LOUER,

Toute ou en partie, au désir de l'acheteur ou du locataire.

CETTE belle Propriété située au Bout de l'Île, à l'embouchure des Rivières des Prairies et l'Assomption, à cinq lieues de Montréal, consistant en 50 arpens de terre faite, partie en excellentes prairies, partie propre à la culture de toute espèce de grains; et sur laquelle sont construits une belle et grande maison de pierre à 2 étages, une autre maison en bois de 30 pieds carrés, une grange de 120 pieds de long, et plusieurs autres petits bâtiments, ayant de plus, deux beaux jardins plantés d'arbres fruitiers, et le droit des traverses à l'Île de Montréal, à Repentigny et à Varrennes, qui ont donné jusqu'à £140 par an.

Ce poste au confluent de plusieurs rivières navigables, par sa situation centrale et par sa proximité de la ville et des paroisses les plus riches, est un des plus importants de la province pour toute personne entreprenante et industrielle, qui désirerait y établir un commerce ou une bonne auberge.

Aussi à vendre ou à louer pour plusieurs années, une autre Terre de 100 arpens, située à une lieue du village de l'Assomption et bâtie de maison, grange &c.

Pour plus amples informations, il faut s'adresser au Dr. Kimber, Montréal, ou au sousigné sur les lieux.

B. PANET.

Lachenaye, 10 Mars, 1828.—ss.

HOUSE OF ASSEMBLY.

3d FEBRUARY, 1810.

RESOLVED, That after the close of the present Session, before any Petition is presented to this House for leave to bring in a private bill, whether for the erection of a Bridge or Bridges, for the regulation of a Common, for the making of any Turnpike Road, or for granting to any individual or individuals any exclusive right or privileges whatsoever, or for the alteration or renewing of any Act of the Provincial Parliament, or the like purpose, notice of such application shall be given in the *Quebec Gazette*, and in one of the Newspapers of the district, if any is published therein; and also by a notice affixed on the Church door of the Parish that such application may affect, or in the most public place where there is no Church, during two months at least, before such Petition is presented.

12TH MARCH, 1817.

RESOLVED, That hereafter this House will not receive any Petition for private Bills after the first fifteen days of each Session.

12TH MARCH, 1819.

RESOLVED, That after the present Session, before any Petitions praying leave to bring in a private Bill for the erection of a Toll Bridge, is presented to this House, the person or persons purposing to Petition for such Bill, shall upon giving the notice prescribed by the Rule of the third day of February, one thousand eight hundred and ten, also, at the same time, and in the same manner, give a notice, stating the Rule which they intend to ask, the extent of the privileges, the height of the Arches, the interval between the Abutments or Piers for the passage of Rafts and Vessels, and mentioning whether they purpose to erect a Draw-Bridge.

THURSDAY, 4TH MARCH, 1824.

RESOLVED, That any Petitioner for an exclusive privilege do deposit in the hands of the Clerk of this House a sum of twenty-five pounds, before the Bill for such exclusive privilege go to a second reading, towards paying part of the expence of the said private Bill, which sum shall be returned to the Petitioners if they do not obtain the passation of the Law.

(Attest) WM LINDSAY, Clk. Ass.

The Printers of Gazettes and other Newspapers printed in this Province are requested to insert the above in their respective papers until the next meeting of the Legislature.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE,

3e Février 1810.

RESOLU. Qu'après la fin de la présente Session, avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill privé pour ériger un Pont ou des Ponts, pour régler quelque Commune, pour ouvrir quelque Chemin de Barrière, ou pour accorder à quelqu'individu ou à des individus quelque droit ou privilège exclusif quelconque, ou pour altérer ou renouveler quelque Acte du Parlement Provincial pour de semblables objets, il sera donné notice de telle application qu'on se proposera de faire dans la Gazette de Québec, et dans un des papiers publics du district, s'il y en a, et par une affiche posée à la porte des Eglises des Paroisses qui pourront être intéressées à telle application, ou à l'endroit le plus public, s'il n'y a point d'Eglise, pendant deux mois au moins avant que telle Pétition soit présentée.

12 Mars 1817.

RESOLU. Qu'à l'avenir cette Chambre ne recevra des Pétitions pour des Bills privés que dans les premiers quinze jours de chaque Session.

22e Mars 1819.

RESOLU. Qu'après la présente Session, avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill privé pour ériger un Pont de Péage, la personne ou les personnes qui se proposeront de pétitionner pour un tel Bill, en donnant la notice ordonnée par la Règle du troisième Février, mil huit cent dix, donneront aussi en même tems et de la même manière, un avis notifiant les taux qu'elle se proposeront de demander, l'étendue du privilège, l'élevation des arches, l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des câbles, cages ou bâtiments, et mentionnant si elles se proposent de bâtir un Pont-Levis ou non, et les dimensions de tel Pont-Levis.

JEUDI 4 MARS, 1824.

RESOLU. Que tout Pétitionnaire demandant un privilège exclusif, déposant entre les mains du Greffier de cette Chambre une somme de vingt-cinq livres, avant que le Bill pour tel privilège exclusif soit passé à sa seconde lecture, pour payer en partie les dépenses du dit Bill privé; laquelle somme sera remise aux Pétitionnaires s'ils n'obtiennent pas la passation de la loi.

(Attesté) WM LINDSAY, Greff. Assemblée.

Les Imprimeurs de Gazettes et autres Papiers nouvelles publiés en cette Province, sont priés d'insérer les Résolutions ci-dessus dans leurs Papiers respectifs jusqu'à la prochaine assemblée de la Législature.

LE SOUSSIGNÉ—donne avis qu'il s'adressera à la législature à la prochaine Session du Parlement Provincial pour obtenir un privilège pour convertir le présent Chemin de Front entre les limites on Cent Chaines de la Ville de Montréal, et l'Eglise de la Longue Pointe, en un bon Chemin de Péage, pour être entretenu dans toutes les saisons, pour et en considération du Taux et Péage d'un denier (deux sols) pour chaque charette, voiture à deux roues, traine ou cariole.

WM. BELIN.

Ruisseau Migeon, 24 Juillet 1828.

INSTRUCTION A MONTREAL, pour corriger et guérir les Bégaiements et toutes les autres difficultés dans la prononciation. Le D. LACROIX, Professeur echeet Art, prévient le Public, et plus particulièrement les personnes affligées de cette maladie, qu'il a initié le Dr. J. H. FERRIS, qui possède maintenant au plus haut degré, les principes et la pratique du système, et qu'il est à présent conjointement intéressé dans l'institution qu'ils ont ouverte à la résidence du Dr. F. à l'entrée du Fauxbourg St. Laurent où ils sont prêts à recevoir tous ceux qui voudront bien se confier à leurs soins, et ils espèrent, par l'efficacité de leur système, mériter bientôt l'estime publique et la reconnaissance de ceux qui auront visités leurs institutions.

N. B.—Ils assurent que tous bégues peuvent être guéris, en peu de semaines et beaucoup en peu de jours.

Pour faciliter ceux qui sont affligés, et qui ne pourraient payer immédiatement après la guérison, ils donneront un crédit raisonnable, en produisant des Billets approuvés.

Les lettres adressées au Dr. J. H. Ferris, à ce sujet seront reçues avec attention (Franches de Poste.)

Montréal, 20 Juillet 1828.

NOTICE.

LE DOCTEUR MEILLEUR, en témoignant aux Citoyens de l'Assomption, et des environs, sa vive reconnaissance pour l'encouragement qu'ils ont bien voulu lui accorder pendant sa résidence en ce lieu, et pour le regret qu'ils lui ont manifesté de son départ, forme respectueusement ses amis d'autres endroits, et le public en général, qu'il a remplacé le Docteur J. Labrie à St. Eustache, où il se propose s'établir d'une manière permanente.

24 Octobre 1828.